



Contrat de ville 2015-2020

Dinan Communauté

TABLE DES MATIÈRES

I)	Présentation générale	4
A)	Une nouvelle loi de programmation	4
B)	Présentation du territoire	5
	Dinan Communauté, une communauté de communes en évolution	5
	Dinan, par sa fréquentation et sa notoriété, est un territoire à forts enjeux	6
	Un quartier prioritaire : la Fontaine des Eaux.....	7
	Eléments de contexte.....	11
	Quartier vécu	12
	Agenda 21	12
C)	Etat des lieux de la politique de la ville.....	13
	La programme de réussite éducative : un levier pour les enfants, les parents, les partenaires.....	13
D)	Un projet de territoire en construction, qui prendra en compte les enjeux de la politique de la ville	15
E)	Les conventions d'application du contrat de ville.....	15
II)	Organisation.....	16
A)	Modalités de pilotage	16
	Le comité de pilotage.....	16
	Le comité technique.....	16
	Les groupes de travail thématique par pilier	17
B)	La participation des habitants et des acteurs locaux	17
C)	L'appel à projets.....	19
D)	L'évaluation du contrat de ville.....	19
III)	Le diagnostic participatif établi par pilier.....	20
A)	axe 1 : emploi et développement économique	20
	Le diagnostic.....	20
	La synthèse du diagnostic	22
	Les enjeux et objectifs opérationnels	22
B)	Axe 2 : cohésion sociale	24

Le diagnostic.....	24
La synthèse du diagnostic	25
Les enjeux et objectifs opérationnels	26
C) Axe 3 : cadre de vie	27
Le diagnostic.....	27
La synthèse du diagnostic	28
Les enjeux et objectifs opérationnels	29
IV) Les domaines d'intervention des partenaires signataires du contrat de ville	31
A) Dinan Communauté	31
B) La ville de Dinan	31
C) L'Etat	31
D) La Région.....	32
E) Le Département	32
F) La Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.....	32
G) Dinan Habitat	32
H) la Caisse des Dépôts.....	32
I) l'Agence Régionale de Santé Bretagne	34
V) Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre	36
F) Tableaux récapitulatifs.....	36
ANNEXES.....	47

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A) UNE NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION

La politique de la Ville est désormais encadrée par la loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle fixe pour objectifs de **réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine** et d'**améliorer les conditions de vie de leurs habitants**. Elle s'applique sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Elle vise à faire évoluer les pratiques au profit des habitants et des acteurs des quartiers et renouvelle les outils d'interventions autour :

- d'une géographie prioritaire basée sur un critère unique : le taux de pauvreté,
- d'un contrat de ville unique piloté à l'échelle intercommunale,
- d'une **mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités locales**, lequel est consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville,
- enfin de **la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage**, tout au long du contrat.

La politique de la ville vise à :

- Lutter contre les inégalités ;
- Garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ;
- Agir pour le développement économique, création d'entreprises et accès à l'emploi ;
- Agir pour amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins;
- Garantir la tranquillité des habitants ;
- Favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale...);
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations ;

Elle s'appuie sur les **conseils citoyens** (art. 7) dont le rôle est de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, **en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants**.

D'autre part, elle instaure l'obligation de mettre en place une **stratégie de peuplement** (art. 8). Celle-ci se traduit par une **convention** signée entre l'EPCI compétente en matière d'habitat, les communes membres, l'État, les établissements réservataires et les bailleurs sociaux, qui définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre de projets de renouvellement urbain, et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de cette convention.

Enfin, la circulaire du 15 octobre 2014 ayant pour objet les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville nous en indique les 3 axes :

- Le pilier « **développement économique et emploi** »
- Le pilier « **cohésion sociale** »
- Le pilier « **cadre de vie et renouvellement urbain** »

Pour Dinan communauté, un périmètre a été retenu comme prioritaire au regard des critères de la politique de la ville : le **quartier de la Fontaine des Eaux** situé à **Dinan**.

B) PRESENTATION DU TERRITOIRE

DINAN COMMUNAUTE, UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES EN EVOLUTION

Dinan Communauté compte 26 communes, soit 46553 habitants en 2014.

Ses compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Eau et assainissement
- Politique du logement

Ses compétences supplémentaires :

- Politique sportive
- Culture
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Tourisme
- Education et sensibilisation à l'environnement
- Enfance – Petite enfance

- Enseignement et formation
- Gens du voyage
- Caserne de Gendarmerie d'Evran
- Secours et lutte contre l'incendie
- Adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte
- Etudes

DINAN, PAR SA FREQUENTATION ET SA NOTORIETE, EST UN TERRITOIRE A FORTS ENJEUX

Au sein de la communauté de communes, la ville de Dinan concentre en 2010 23 % de la population, avec 10819 habitants. Par ailleurs, un peu plus de la moitié de son habitat social est implanté à Dinan.

Bien que son territoire bénéficie d'une attractivité internationale, **une partie de la ville se paupérise.**

Dinan est la **quatrième ville des Côtes d'Armor** après Saint-Brieuc, Lannion et Plérin. Sa population diminue légèrement et se stabilise autour de 11000 habitants alors même que celle de la communauté de communes ne cesse d'augmenter. En outre, le vieillissement de la population de Dinan s'accroît.

Globalement, la tendance nationale est à la **diminution de la taille des ménages**. Elle apparaît encore nettement plus dans les ville-centres, comme ici à Dinan (de 2.9 personnes en 1968 à 1.8 en 2009). De même le taux de natalité subit une baisse régulière depuis 40 ans. Par ailleurs, la part des ménages composés d'une seule personne (53 % en 2010) est très supérieure à celle de la communauté de communes (34 %) ou de la France métropolitaine (33 %) à la même période. Et **ces personnes seules sont majoritairement des femmes.**

Dinan est une ville avec un revenu médian (17886 € / unité de consommation) inférieur au niveau départemental (18364 € / unité de consommation) ou régional (18969 € / unité de consommation), mais surtout bien en deçà de celui de la communauté de communes (19027 € / unité de consommation).

Cependant, son activité de tourisme génère une importante économie. Sur Dinan communauté ce sont, par an :

- Plus de 500 000 visiteurs estimés
- Plus de 140 000 visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme
- Plus de 300 hébergements touristiques
- Près de 5000 lits marchands
- Une taxe de séjour s'élevant à 158 000 € en 2014

- Une Consommation touristique totale estimée à 28 M €
- Une augmentation de 26% de la population en haute saison
- Pour plus d'un tiers, des touristes venant de l'étranger (dont Grande Bretagne 30%, Espagne 19%, Belgique 10%, Allemagne 9,6%, etc.)

UN QUARTIER PRIORITAIRE : LA FONTAINE DES EAUX

Le 17 juin 2014, une partie du quartier de la Fontaine des Eaux, situé au nord-est de Dinan, est retenu au titre de **quartier prioritaire**.

Un quartier prioritaire est un espace urbain continu, situé en territoire urbain. Les territoires urbains sont les unités urbaines définies par l'INSEE ayant une population d'au moins 10 000 habitants. Le nombre minimal d'habitants d'un quartier prioritaire est fixé à 1 000. Le critère retenu est le revenu médian par unité de consommation définissant **le niveau de revenu**.

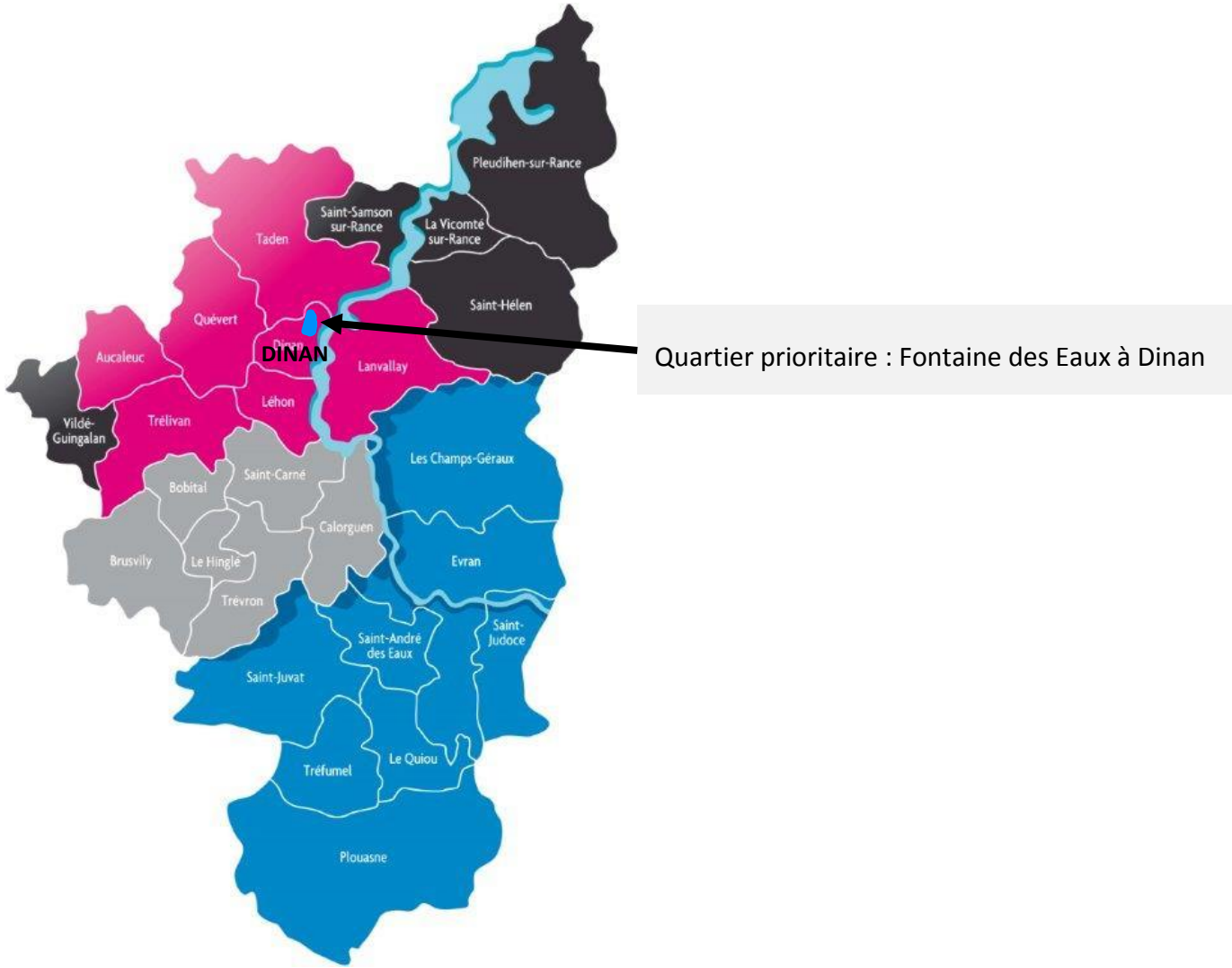
Cet écart de développement économique et social est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. Ici, le seuil d'éligibilité est de 11600 € de revenu médian par unité de consommation. Sur le périmètre retenu dans le quartier de la Fontaine des Eaux, le revenu médian est de 8300 €.

Le 30 décembre 2014, le périmètre est fixé définitivement par décret n°2014-1750.

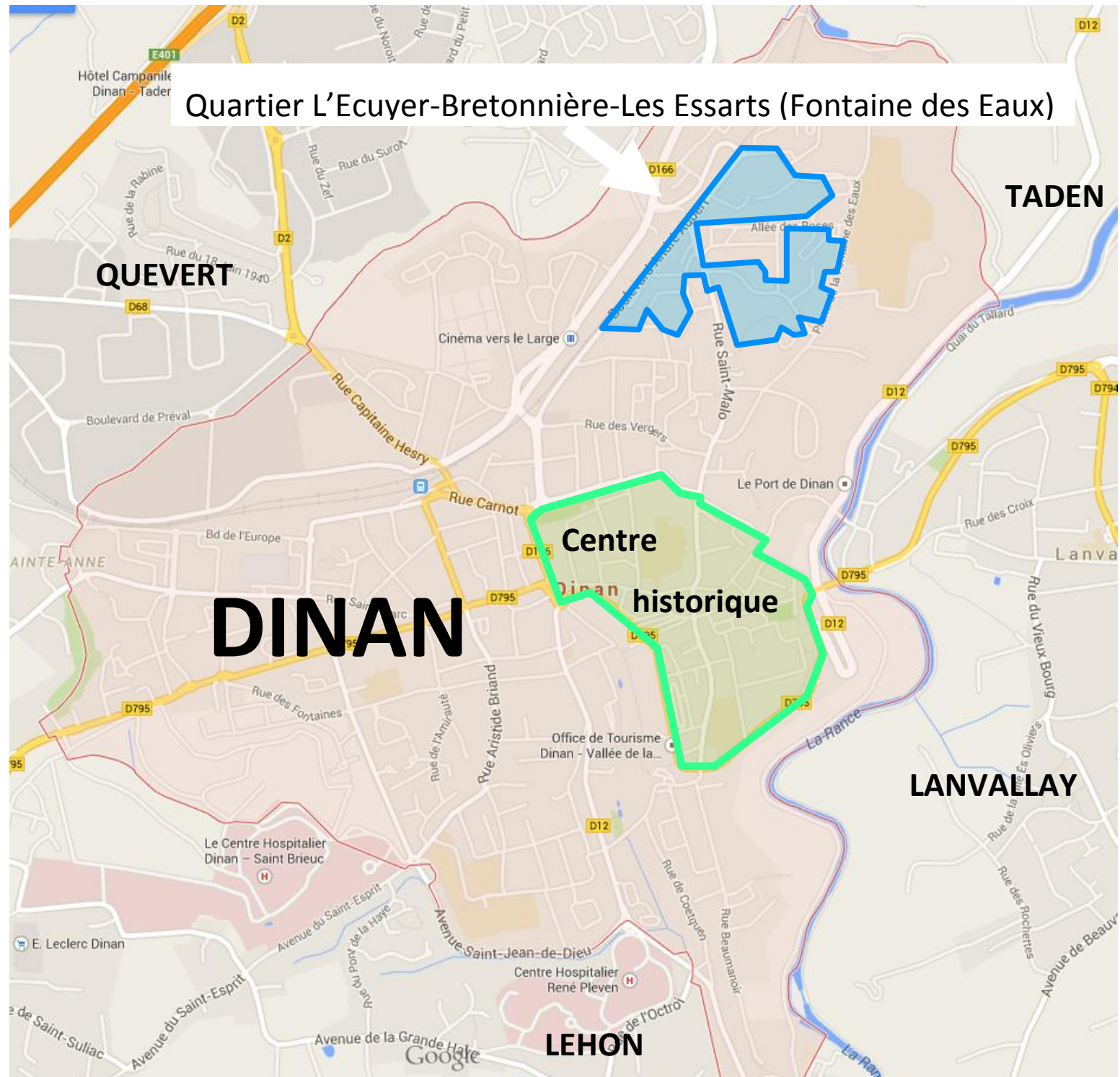
Ce quartier c'est **1400 habitants**. Il compte les deux plus importantes cités à loyers modérés de Dinan.

	Cité L'Ecuyer	Cité Bretonnière	Résidence Les Essarts	Autres	TOTAL
Ménages	323	342	40	15	720
Ménages %	45 %	48 %	6 %	1 %	100 %
Type	Logement social	Logement social	Copropriété	divers	

Dinan Communauté, les 26 communes, Dinan et le quartier prioritaire :



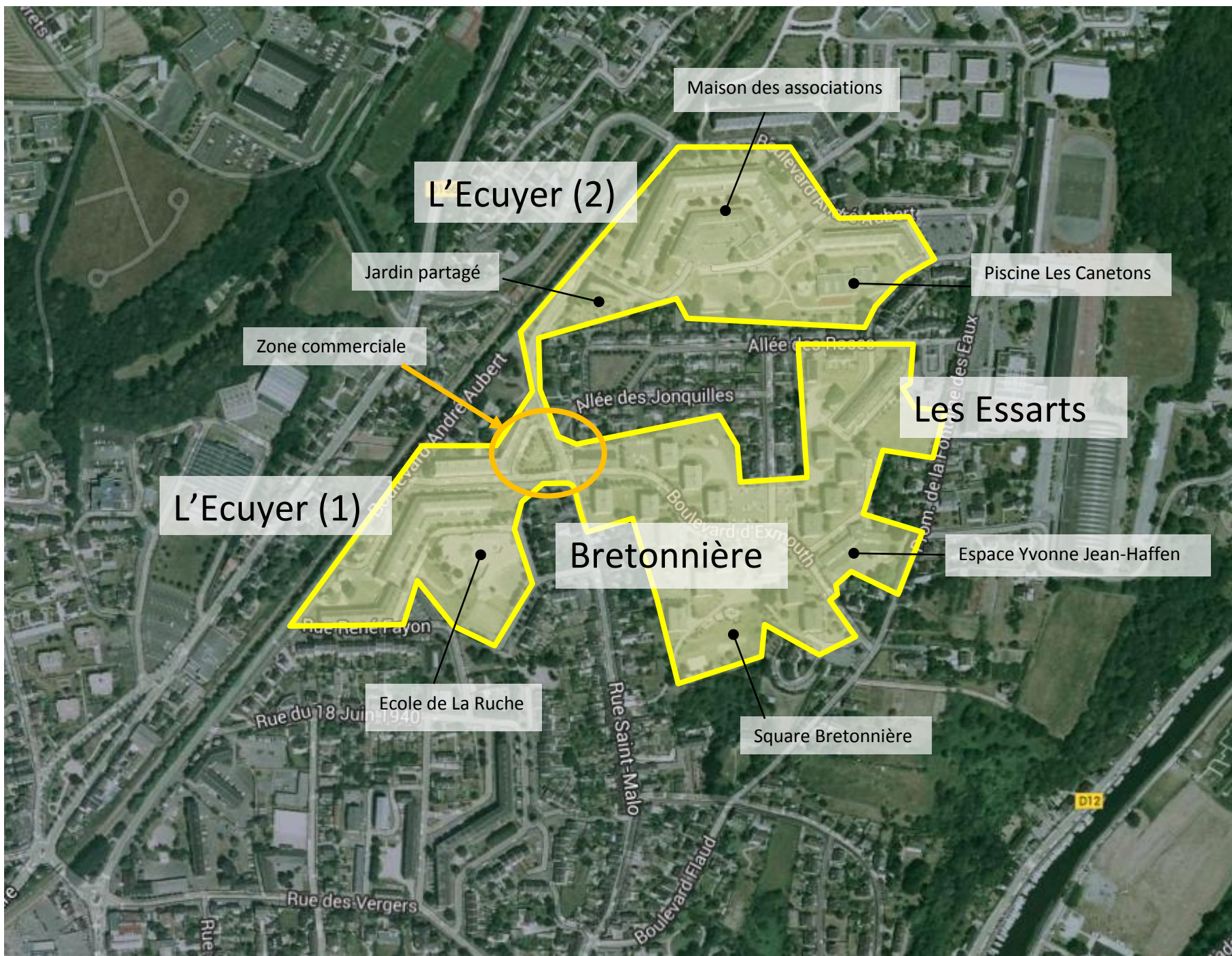
Quartier L'Ecuyer-Bretonnière-Les Essarts (Fontaine des Eaux)



Quartier prioritaire

QP022007

Plan de situation



L'Ecuyer (1)

L'Ecuyer (2)

Bretonnière

Les Essarts

Maison des associations

Jardin partagé

Piscine Les Canetons

Zone commerciale

Espace Yvonne Jean-Haffen

Ecole de La Ruche

Square Bretonnière

Le quartier **L'Ecuyer-Bretonnière-Les Essarts** est bordé :

- à l'Ouest, par la **voie de chemin de fer** Dinan / Dinard / Saint-Malo,
- à l'Est, par le **Lycée** général et professionnel de la Fontaine des Eaux (1800 élèves et 300 personnels) et au-delà par la vallée arborée.
- Au Nord, par une petite cité à loyer modéré : **La ville-Goudelin**, 100 logements, et un EPHAD : La Résidence **Le Connétable**, 60 résidents.
- Au Sud, par le quartier de la **rue Saint-Malo** qui fait le lien avec le **centre historique** et où sont situés d'autres logements sociaux, le CCAS, la police municipale, la gendarmerie, une école privée, le centre d'information et d'orientation, etc.

Par ailleurs, il est ceinturé par le Boulevard André Aubert et la Promenade de la Fontaine des Eaux, et traversé par le Boulevard d'Exmouth.

Au centre du quartier prioritaire se situe le petit lotissement "Le Clair Logis" qui n'a pas été retenu dans le périmètre (Allée des Roses, Allée des Jonquilles, Allée des Hortensias).

Le quartier rassemble 1400 habitants répartis en **720 ménages**, soit 13 % de la population de Dinan. Le revenu médian est faible (8300 € / unité de consommation) et se situe très en dessous des 11600 €, seuil défini par la géographie prioritaire.

La taille des ménages est peu élevée : **1.8 personnes/ménage**. Les ménages composés d'une seule personne sont très présents (40 %). Le quartier accueille une vingtaine de familles nombreuses (plus de 3 enfants), soit 3% des ménages.

Une part importante (29%) des foyers sont en **situation d'impayé**. Les revenus faibles et la fragilité des situations s'expliquent aussi par le pourcentage élevé des ménages inactifs ou en recherche d'emploi (45 %).

L'évolution sociale du quartier est marquée par le développement d'un phénomène de **ségrégation sociale**. Tant le bailleur social que la copropriété signalent un taux de rotation élevé (45% des occupations inférieures à 5 ans), l'installation d'un problème de vacance commerciale de logement et une progression de la demande de ménages aux revenus de plus en plus modestes.

Cependant, le quartier possède des atouts :

- Par son urbanisme, il reste un **quartier ouvert**
- Une **offre de service** y existe ou à proximité
- Le **centre-ville proche** est directement accessible

QUARTIER VECU

Dans sa mise en œuvre, le contrat de ville prend en compte le **territoire vécu** des habitants. Concrètement, cela signifie qu'en plus des lieux compris dans le périmètre réglementaire du quartier prioritaire, les actions envisagées en réponse à l'appel à projets du présent contrat de ville pourront pleinement s'appuyer sur des équipements et des sites usuellement fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires.

Le quartier vécu permet à un acteur situé hors du quartier réglementaire de bénéficier des crédits spécifiques **si son action impacte majoritairement les habitants de ce même quartier.**

AGENDA 21

Le Conseil Municipal de Dinan a délibéré le 14 septembre 2009 pour la mise en place d'un Agenda 21.

L'Agenda 21 de Dinan démontre la volonté de la ville de favoriser **un développement économique soucieux d'équité sociale, respectueux de l'environnement** et dont les habitants sont les premiers acteurs.

La démarche suppose la participation de la population et des acteurs, l'organisation d'un pilotage, des approches transversales, une évaluation et une stratégie partagée.

Suite à un appel à volontaires, 5 groupes de travail, d'une quinzaine de personnes chacun, se sont réunis afin de partager leurs connaissances du territoire.

Au regard de ce diagnostic co-construit, des enjeux ont été définis. Certaines déclinaisons (en gras) s'inscrivent pleinement dans le cadre du contrat de ville :

- Vivre avec un patrimoine bâti riche
- Préserver le cadre naturel et favoriser la biodiversité (notamment : la valorisation de la biodiversité urbaine, l'arbre en ville, **la gestion des déchets,...**)
- La cohabitation des déplacements (notamment : la place de la voiture, **le développement des déplacements doux, le développement des transports en commun à l'échelle communale et intercommunale,...**)
- Mieux vivre ensemble (notamment : **la démocratie participative, le citoyen acteur dans la gestion de l'environnement, le développement de la communication et l'information de la population, le recueil d'expressions citoyennes, le volontariat - la valorisation de l'innovation locale, le maintien et le renforcement du tissu associatif, le civisme, la mixité et la diversité sociale et générationnelle,...**)

- L'attractivité de la ville centre du Pays (notamment : le développement de l'économie sociale et solidaire, **la diversité et le maintien des commerces et services de proximité,...**)
- Dépasser les limites territoriales

C) ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : UN LEVIER POUR LES ENFANTS, LES PARENTS, LES PARTENAIRES

Le 18 janvier 2005, la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale est publiée au Journal Officiel. Trois domaines sont ciblés : l'emploi, le logement et **l'égalité des chances**.

La ville de Dinan a souhaité se saisir du volet éducatif de la loi en mettant en place un dispositif de réussite éducative.

Ce programme prévoit de traiter de manière prioritaire les territoires où l'environnement économique, social et culturel est à l'origine des difficultés éducatives les plus importantes.

A Dinan, une large concertation a été menée avec différents acteurs pour réfléchir et proposer des actions à mettre en œuvre. Il en est résulté qu'un tel dispositif pourrait tout à fait être mené sur **le quartier de la Fontaine des Eaux**. 4 objectifs ont été dégagés et 9 actions les déclinent :

- Favoriser la réussite scolaire à travers l'accessibilité à la culture
 - accompagnement à la scolarité
 - orchestre à l'école
 - médiateur du livre
 - accès aux techniques d'information et de communication
- Développer l'aide à la parentalité
 - accompagner les parents
 - se retrouver entre parents autour d'activités
- Favoriser le lien social
 - chorale parents - enfants
 - "raconte-moi mon quartier"

- Mettre en réseau des partenaires éducatifs et sociaux
 - favoriser un partenariat des acteurs locaux par une mise en réseau

BILAN 2007 / 2012 : DES ACQUIS FRAGILES

Le partenariat ainsi développé a permis de rassembler des acteurs éducatifs issus de 8 institutions différentes.

Les bénéfices pour les familles se sont traduits par **une humanisation des relations institutionnelles** :

- se **sentir reconnu** comme parent acteur de sa démarche, premier éducateur de son enfant, par l'ensemble des structures...
- **être orienté** directement vers les bons interlocuteurs, gain de temps dans les procédures, apporter au public une réponse homogène.
- **être mis en confiance** du fait d'une connaissance précise entre les interlocuteurs (profiter de la confiance existante entre les professionnels)
- **identifier les complémentarités entre les structures**, qui peuvent être nommées précisément par les professionnels
- **faciliter l'autonomie**, le libre choix en proposant des portes très différentes.

Pour les institutions, le PRE a mis **de la cohérence, de l'efficacité et du dynamisme** dans les prises en charge individuelles des enfants.

Des nuances doivent toutefois être apportées, même si le PRE a permis à plus de 60% des jeunes suivis d'accéder à une pratique sportive ou culturelle, d'appréhender avec plus de sérénité les apprentissages scolaires via les ateliers coup de pouce et un accompagnement des parents, **les acquis restent fragiles**.

PUBLIC BENEFICIAIRE	ANNEES						TOTAL
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Enfants bénéficiaires							
Actions collectives	55	90	119	88	75	58	485
Suivis individuels			13	15	17	18	63
Parents bénéficiaires		72	70	90	70	70	300

D) UN PROJET DE TERRITOIRE EN CONSTRUCTION, QUI PRENDRA EN COMPTE LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le **projet de territoire** de Dinan Communauté est cours de construction. Il se déclinera autour d'axes stratégiques notamment :

- Politique du logement
- L'aménagement du territoire

Les outils de mise en œuvre sont :

- Le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le contrat enfance-jeunesse

D'autres outils sont en cours d'élaboration. Le contrat de ville prendra en compte ces différents schémas de développement et de contractualisation afin que se rencontrent les ambitions du projet communautaire et du contrat de ville.

E) LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

D'ici fin 2015, sera engagée la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.

II) ORGANISATION

A) MODALITÉS DE PILOTAGE

LE COMITE DE PILOTAGE

Le contrat de ville est piloté par **Dinan Communauté** et **la ville de Dinan**, en lien étroit avec la sous-préfecture et les services de l'État, le conseil départemental, le conseil régional.

Le rôle du comité de pilotage est de définir les **orientations du contrat de ville**, de proposer la répartition des crédits affectés, de veiller à la réalisation des actions définies, d'évaluer les résultats.

Au lancement de la démarche du contrat de ville, le comité de pilotage se réunit une fois tous les deux mois environ, correspondant aux étapes principales de mise en œuvre du contrat (le quartier prioritaire, le lancement du diagnostic, les enjeux et axes d'intervention, l'appel à projets, le contrat de ville, la signature).

Puis un **plan d'actions** est réalisé chaque année, à partir d'un **appel à projets**. Ce plan d'actions comprend :

- La déclinaison par thématiques des actions
- Le plan de financement
- L'évaluation des actions menées

Tout au long de la vie du contrat, le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an afin **d'évaluer le projet sur la base du plan d'actions et d'effectuer des ajustements si nécessaire**.

Il est composé des élus, ou membres représentant de : Dinan Communauté, la Ville de Dinan, la sous-préfecture de Dinan, le délégué du préfet, les services de l'État (DDCS, DDTM, UT-DIRECCTE), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, Dinan Habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Citoyen, Pôle Emploi, La Mission locale.

LE COMITE TECHNIQUE

Son rôle est d'être garant de la méthodologie, de veiller à **communiquer les avancées des travaux auprès des élus et de faire des propositions d'orientation pour le pilotage du contrat.**

Il se réunit plusieurs fois par an afin de préparer le travail du comité de pilotage.

Il est composé des techniciens représentant : Dinan Communauté, la ville de Dinan, Dinan Habitat, les services de l'Etat (DDCS, DDTM, UT-DIRECCTE), le délégué du préfet, la CAF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts.

LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR PILIER

Leur rôle est d'instruire le **diagnostic partagé** par l'apport statistique et l'expertise des habitants, des acteurs locaux et des institutions concernées. Par l'échange, ils dégagent les thématiques principales, définissent les enjeux et proposent des axes d'intervention qu'ils soumettent aux instances décisionnelles. Par la suite, les groupes thématiques sont amenés à se réunir afin de participer au bilan des actions.

GRUPE DE TRAVAIL EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est composé de : la ville de Dinan, Dinan Communauté, le service de l'Etat (UT-DIRECCTE), le délégué du préfet, le Conseil Citoyen, Pôle Emploi, La Mission Locale, le Conseil Départemental, la Caisse des Dépôts, la CCI, la CMA, l'Association des Commerçants Fontaine des Eaux.

GRUPE DE TRAVAIL COHESION SOCIALE

Il est composé de : la ville de Dinan, Dinan communauté, Dinan Habitat, le service de l'Etat (DDCS), Conseil Citoyen, le Centre Social, le Conseil Départemental, le CCAS, l'ARS, l'Education Nationale, la Police Municipale, la Gendarmerie, le club de prévention La Chamaille.

GRUPE DE TRAVAIL CADRE DE VIE

Il est composé de : la ville de Dinan, Dinan communauté, Dinan Habitat, le service de l'Etat (DDTM), le délégué du préfet, le Conseil Citoyen, la Police Municipale.

B) LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS LOCAUX

En adéquation avec la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 s'inscrivant « *dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques,*

s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens », la ville de Dinan a mis en place dès décembre 2014, **une équipe ville au cœur du quartier** visant à être le plus à l'écoute des réalités de terrain que vivent les habitants et les acteurs.

Cette équipe est composée de la conseillère municipale déléguée en charge du quartier prioritaire et du logement social, du chargé de mission contrat de ville, de la directrice adjointe du service éducation enfance jeunesse et cohésion sociale, et du chargé de mission Agenda 21.

A Dinan, **l'information des habitants** sur le quartier prioritaire et le contrat de ville et leur **mobilisation sur le diagnostic**, la définition des enjeux et priorités d'intervention s'est faite dès décembre 2014 sur deux approches :

- **Informelle** : recueil de paroles sur l'espace publique, dans les commerces, à l'entrée/sortie de l'école, dans les halls des immeubles
- **Formelle** : bureau ouvert au cœur du quartier, affichage, point presse, 3 réunions d'information/concertation publique, 1 réunion d'information/concertation des acteurs locaux

Cette mobilisation a permis de lancer la dynamique et de poser les premières bases du diagnostic de territoire.

Au sortir de cette première étape, les habitants et acteurs impliqués ont souhaité s'inscrire plus avant dans la démarche en **intégrant les groupes de travail thématique** dès le 9 février : développement économique et emploi, cohésion sociale et cadre de vie.

Sur l'ensemble des 9 réunions des groupes thématiques, **la participation des habitants et des acteurs locaux a été constante et productive.**

Parallèlement un état des lieux des dynamiques citoyennes et associatives locales montrait **des pratiques et des initiatives limitées** : le quartier entrant en politique de la ville, les acteurs locaux, les habitants, les institutions n'ont pas cette habitude.

Au sortir du comité de pilotage du 9 janvier, Dinan Communauté, la ville de Dinan et l'État, rejoint par l'ensemble des partenaires, ont souhaité accompagner la **mise en place du conseil citoyen.**

L'**appel à candidature** est lancé le 30 janvier par voie d'affichage, communication orale et distribution de l'appel dans les 720 boîtes à lettres du quartier.

Le **tirage au sort** s'est fait le 9 février. La liste a été finalisée le 3 mars sur la base de 12 habitants titulaires, 4 habitants suppléants et 9 acteurs locaux. L'arrêté préfectoral portant

validation du conseil citoyen de la ville de Dinan a été signé le 26 mars 2015. La séance d'**installation** du conseil citoyen s'est déroulée le 2 avril 2015 à l'Espace Yvonne Jean-Haffen.

Les modalités de participation des habitants et des acteurs ont été dès le départ d'inscrire l'équipe ville dans une **démarche d' « aller vers » et d'ouverture**.

Les habitants et les acteurs, par leur implication régulière, leurs échanges avec les institutions, les professionnels, ont pu se former et **monter en compétence**.

Les membres du conseil citoyen souhaitent continuer à se réunir afin de construire les conditions de leur fonctionnement. **Une délégation de 6 conseillers (un couple femme-homme pour chaque thématique) participe activement au comité de pilotage**.

Afin d'être aidé pour parvenir à se constituer en association autonome et indépendante avant la fin de l'année 2015, **le conseil citoyen a souhaité être accompagné par la ville de Dinan et le centre social**, notamment pour la partie animation et suivi des réunions.

Le contrat de ville prévoira pour le conseil citoyen, les **moyens financiers** consacrés à son fonctionnement tel que défini à l'article 3.b du Titre IV du Cadre de référence.

La ville de Dinan a doté le Conseil citoyen d'une boîte à lettres et d'un **lieu d'accueil** pour la tenue de ses réunions : la salle de réunion de l'**Espace Yvonne Jean-Haffen** situé Boulevard d'Exmouth à Dinan.

C) L'APPEL A PROJETS

Pour atteindre les objectifs partagés par les signataires du contrat, un financement public sera mobilisé. L'appel à projets annuel permet de **soutenir les associations, opérateurs publics, acteurs divers**, qui proposent d'agir de manière à contribuer à **l'atteinte des objectifs fixés**.

Chaque année, un appel à projets sera lancé par Dinan Communauté et les services de l'Etat en lien avec les signataires.

Il s'appuiera sur les objectifs et pistes d'actions cadres figurant dans ce contrat. Il prendra en compte leur évaluation.

D) L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'ensemble des opérateurs ayant répondu aux appels à projets annuels devront être vigilant à fournir une évaluation de chaque action réalisée.

Le comité de pilotage et notamment le conseil citoyen situé au cœur du quartier porteront une attention particulière aux éléments d'information suivants :

- **Le public bénéficiaire** (données qualitatives et quantitatives, comportant un indicateur de genre) et les **effets obtenus** de l'action proposée dans leur parcours. Les actions s'adresseront **prioritairement** aux habitants du quartier L'Ecuyer-Bretonnière-Les Essarts ;
- Les partenariats développés pour la mise en œuvre de l'action ;
- **Le lieu de l'action et l'impact sur la valorisation du quartier** ;
- La cohérence des actions au vu des besoins identifiés ;
- Le respect du budget, l'atteinte des objectifs en comparaison des moyens mis en œuvre

L'évaluation des actions se fera au fur et à mesure de leur réalisation. Pour des actions courant sur l'année, une évaluation est envisageable à mi-parcours.

Le comité de pilotage se réunira une fois l'année afin d'établir le **bilan de l'ensemble du plan d'actions annuel au regard de la globalité du contrat**. Son avis sera sollicité sur ce bilan et sur les perspectives proposées au plan d'actions de l'année suivante et sur son financement.

Le conseil citoyen, situé au cœur du quartier, sera vigilant à programmer une réunion trois fois par an ayant pour à l'ordre du jour une évaluation des actions en cours.

Une **évaluation globale** du contrat et sa mise en perspective seront réalisées en 2020 pour la période 2015/2020.

III) LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ETABLI PAR PILIER

A) AXE 1 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique et l'insertion professionnelle - et donc sociale - des habitants du quartier L'Ecuyer-Bretonnière-Les Essarts constituent une priorité pour élever le niveau de vie et lisser à moyen terme les écarts à l'échelle de la ville et de la communauté de communes.

LE DIAGNOSTIC

UNE ACTIVITE ECONOMIQUE INCITATIVE

A Dinan, les emplois se trouvent essentiellement dans **l'administration** et le **commerce**, et sont tenus majoritairement par des femmes. La progression du nombre d'emplois dans la zone d'emploi ne suit pas suffisamment celle de la population, entraînant un niveau élevé de chômage. **L'emploi progresse, mais moins que dans le reste de la région**. Les principaux

employeurs sont l'hôpital (700 salariés), le Centre Leclerc (400 salariés), Sagem Communication, Cordon Electronics, etc. et, plus éloignés de Dinan : Kermené, Laiterie Nouvelle Arguenon, la Cooperl, etc.

Au niveau du quartier, la constatation relevée la plus évidente est la **dynamique commerciale**. Place de la Saint-Jean, au cœur du quartier, un ensemble de 5 commerces - sur 7 cellules - qui sont « *appréciés* » parce qu'ils « *donnent de la vie au quartier* ». 2 sont arrivés récemment et disent la fragilité de leur situation, mais en même temps la qualité de l'emplacement (facilité de stationnement, proximité d'axes principaux). Globalement, l'activité commerçante génère 17 emplois.

Par ailleurs, des **employeurs publics** structurent le quartier. En premier lieu le Lycée de la Fontaine des Eaux jouxtant la partie Nord-est, 300 personnels en moyenne cinq jours par semaine, puis viennent ensuite l'école publique de la Ruche (8 enseignants et 10 employés municipaux), la cuisine centrale (6 salariés), Dinan Habitat (2 gardiens), le multi-accueil, auxquels il conviendrait de rajouter l'école privée Diwan (5 enseignants et 4 employés).

A proximité immédiate, une **maison de retraite** EPHAD « Le Connétable », accueil de jour, aide et soins à domicile, emploie 135 personnes (dont 10 environ du quartier) pour 60 résidents permanents.

En outre, toujours à proximité, l'**association intermédiaire** Horizon Emploi - Services Solidaires emploie régulièrement des habitants du quartier (environ 40 personnes) sur des missions courtes, ou à faible volume d'heures, de services à la personne ou petits travaux. Des habitants la citent comme les ayant fait « *reprendre l'emploi* ».

Enfin, **7 micro-entreprises** dont 5 dans le secteur du bâtiment sont implantées sur le quartier et **8 assistantes maternelles** y sont répertoriées par le RPAM de Dinan Communauté.

L'ACCES A L'EMPLOI RESTREINT

Les dernières statistiques de l'INSEE nous indiquent **un écart de taux d'emploi important entre territoires**. Le quartier (48%) reste bien en deçà de la ville de Dinan (58%), mais surtout de Dinan Communauté (65%). Ce taux d'emploi est faible pour les hommes au-delà 55 ans, et particulièrement faible côté sud du quartier (Bretonnière) pour les jeunes de 15 à 24 ans et pour les femmes.

Les **femmes ont les situations les plus fragiles** sur le marché de l'emploi : elles occupent un emploi à temps partiel - 3 fois plus que les hommes - et une part importante d'entre elles n'ont aucun diplôme.

Les jeunes demandeurs d'emploi ont **de réelles difficultés à se déplacer**. 51 % n'ont aucun moyen de locomotion, notamment pour les femmes, et il arrive que certains doivent refuser

un emploi ou une formation faute de moyen de transport. Sur Dinan 67 % des actifs utilisent la voiture comme moyen de transport pour se rendre au travail (contre 3,6 % le transport en commun) : les 2 lignes de minibus ne circulent que sur le périmètre de la commune de Dinan.

« *Le quartier a une réputation non justifiée* », c'est pourquoi d'aucuns disent utiliser, particulièrement les jeunes et les artisans, le nom de la rue et non l'adresse officielle « Cité » Bretonnière ou « Cité » L'Ecuyer pour **éviter toute forme de discrimination**.

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Emploi et développement économique – Le diagnostic partagé

Forces

- Une dynamique commerciale
- Une clientèle en partie extérieure au quartier
- Des employeurs privés et publics à proximité
- Pôle emploi et La Mission locale non loin

Faiblesses

- Un écart de taux d'emploi important sur le territoire notamment pour les jeunes et les femmes
- Un niveau de formation faible notamment pour les femmes
- Des demandeurs très peu mobiles
- Des « Cités » qui stigmatisent

LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Emploi et développement économique – Les enjeux

- **La communication sur les dispositifs et les acteurs**
 - Ouvrir le quartier à l'extérieur
 - Développer sur le quartier l'offre d'information existante
 - Mettre en œuvre sur le quartier des actions ciblées (forums...) pour faciliter l'accès à l'emploi et l'employabilité et en préparant les publics en amont et organisant un suivi
 - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies

○ **L'accès à l'emploi et à la formation**

- Renforcer l'accès à l'emploi en mobilisant les mesures pour l'emploi en faveur des habitants du quartier (contrat unique d'insertion, emplois d'avenir, contrats en alternance, adulte-relais, garantie jeunes, parrainage,....)
- Mettre en œuvre des solutions de mobilité innovantes dans une démarche de développement durable : favoriser l'accès au permis de conduire, accompagnement de la démarche, favoriser l'accès au véhicule et aux modes de déplacement alternatifs, favoriser l'accès à l'entretien de base du véhicule
- Faciliter l'accès aux modes de garde
- Développer de nouvelles actions en complément de l'offre de service visant le rapprochement offre / demande et l'employabilité
- Poursuivre et faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion comme opportunité de valorisation des parcours, en complément de l'offre existante

○ **La valorisation du quartier**

- Valoriser le quartier à l'extérieur
- Soutenir la création d'activités

LE DIAGNOSTIC

DES TENSIONS DANS LES FAMILLES ET ENTRE VOISINS

L'expression des difficultés des familles ressort principalement autour de l'entrée/sortie des enfants à l'école. C'est une réalité de la vie des familles, avec un renouvellement de plus en plus important : en 2014 à l'école, 45 inscriptions et 50 départs, et 70 % des enfants ne finissent pas leur scolarité à l'école du quartier. Par ailleurs « *les familles participent de moins en moins aux sorties scolaires, familiales, de loisirs, invoquant le manque d'argent* ».

Sur le périmètre, 93 % de logements sociaux et des ménages aux **revenus très modestes** qui sollicitent de plus en plus des aides financières aux services existants : le CCAS note une **augmentation remarquable des demandes d'aides** entre 2013 et 2014, concernant l'aide économique et alimentaire (notamment cantine scolaire) : + 10% Bretonnière, + 40% L'Ecuyer. Globalement, le quartier concentre une grande part des demandes d'aides sur la ville.

L'expression du voisinage sur les comportements excessifs, ayant parfois des conséquences graves, des personnes souffrant de **maladie mentale et/ou d'addiction à l'alcool**. Des habitants disent « *la difficulté à cohabiter* » et « *le manque ou l'absence de suivi de ces personnes* ». Les acteurs de proximité disent leur « *désarroi* », le « *manque d'outils* ». Cette population particulièrement fragile habite principalement les studios des rez-de-chaussée ce qui amplifie la difficulté de relations entre l'ensemble des locataires de l'habitat collectif concerné : « *peut-être une inadéquation entre ce public très fragile et l'offre de logement tel qu'elle leur est proposée dans le quartier* », disent les acteurs de proximité.

UN CALME QUI INTERROGE

Globalement, le quartier est décrit comme « **un quartier calme** », « *on y vit bien* ». Certains acteurs parlent d'un « *ressenti positif de l'ambiance du quartier par rapport à sa densité* », « *d'un quartier tranquille en comparaison des quartiers des grandes villes* ».

Pour les habitants et les acteurs, **le quartier possède des atouts indéniables** en termes de services (éducation, commerces, associations, services publics, santé, le ludobus, la piscine, des aires de jeux). Le bailleur social y a réinstallé deux gardiens. L'accès au droit est facilité par la proximité de l'antenne CAF, du CCAS, de la Mission locale, de la Police municipale, de la Gendarmerie.

Les habitants pointent des lieux potentiels d'animation dans le quartier (places, squares, maison des associations), des évènements à l'échelle de la ville, mais qui ne sont pas

déclinés dans le quartier. Quelques **animations sur l'espace public** viennent agrémenter la vie de quartier, cependant elles restent « **modestes et fragiles** ». Il est rare qu'il y ait des animations en fin de semaine. Les habitants notent également le manque de locaux collectifs résidentiels en bas d'immeuble pour des moments de convivialité de proximité.

LES DIFFICULTES SOCIALES S'EXPRIMANT AU QUOTIDIEN

Malgré les tensions qui s'y produisent en périphérie, **l'école** est décrite comme une « **richesse au cœur du quartier** », complétée par une offre d'aide à la scolarité pour les primaires et les collégiens. Cependant, conséquemment à l'évolution des situations des familles, l'école devient de plus en plus « **le réceptacle de l'expression des difficultés que vivent au quotidien certaines familles** ». Les tensions s'expriment autour des difficultés financières, des problèmes de voisinage ou de séparation et de gardes d'enfants, etc. Des parents évoquent une « *ambiance négative autour de l'école* », du « *manque d'accompagnement* ».

A contrario, le service de la Police municipale fait état d'interventions essentiellement (60 %) sur des problèmes de stationnement abusifs et gênants et à un degré bien moindre (20 %) d'interventions concernant « *des problèmes de voisinages légers, petits et simples* ». Par ailleurs, la Gendarmerie évoque « **un quartier tranquille** ». Très peu de faits relevés, moins de 10 % de leurs interventions. Le quartier est rarement mis en cause dans les faits de sécurité publique. La majeure partie des appels concernent « *des problèmes de tapage et de comportements liés aux difficultés sociales* ».

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Cohésion sociale – Le diagnostic partagé

Forces

- Quartier calme, à échelle humaine
- Offre commerçante créant du lien
- Des associations, des services
- Le ludobus
- L'école dans le quartier, une offre d'aides éducatives
- Le passage de publics extérieurs (Lycée, piscine, commerces, maison)

Faiblesses

- Quartier replié sur lui-même
- Image stigmatisée depuis l'extérieur
- Un quartier qui ne bouge pas
- Cohabitation parfois difficile entre voisins
- Ecole : lieu où s'expriment les tensions vives
- Un public fragilisé très présent
- Des conduites addictives

des associations...)

- Un sentiment d'insécurité (sur Bretonnière)

LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cohésion sociale – Les enjeux

- **L'accueil et information**
 - Contribuer à l'accueil des nouveaux arrivants
 - Développer l'information sur les droits et les devoirs dans une logique d'accompagnement
 - Développer l'information sur les acteurs du quartier et les institutions œuvrant sur le quartier
- **Le mieux-vivre ensemble**
 - Favoriser une dynamique citoyenne, le civisme, valorisant l'engagement bénévole
 - Développer des espaces de rencontre sur l'espace public et dans les lieux identifiés et valorisés, notamment l'Espace Yvonne Jean-Haffen
 - Favoriser une dynamique culturelle et sportive sur des lieux existants ou à imaginer, sur une échelle de proximité
 - Développer l'entraide intergénérationnelle, l'échange de savoir, notamment en direction des femmes et des familles monoparentales
- **La tranquillité publique et la prévention de la délinquance**
 - Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage
 - Impliquer les jeunes dans la vie du quartier
 - Prévenir les violences faites aux femmes
 - Développer l'information sur la prévention des conduites addictives et des violences intrafamiliales
- **La prévention des ruptures sociales**
 - Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
 - Accompagner les parents, au sein des structures et en externe
 - Gérer les ruptures sociales en termes de prévention, lors de l'apparition des premiers indices, lors des crises. Opportunité d'une équipe mobile précarité psychiatrie

LE DIAGNOSTIC

UN CADRE ACCUEILLANT

Le quartier L'Ecuyer-Bretonnière-Les Essarts est **un territoire urbain plus largement équilibré** : à 10 mn à pied du centre ville, traversé par des voies de circulation, proche de services et d'une zone naturelle, il réunit un ensemble de 711 logements collectifs construits dans les années 70 en petites unités de 4 étages et 4 maisons de ville en plus des 5 logements au-dessus des commerces et de l'école. Aux abords immédiats sont implantés une diversité de logements collectifs et maisons, en copropriété ou en habitat social. Les premiers mots des habitants et des acteurs décrivent **« un quartier agréable, aéré »**. Cependant le périmètre prioritaire est constitué de 93 % de logements sociaux, avec **« une population de plus en plus homogène et fragile »**.

Le cadre de vie c'est aussi l'accès aux services sur le quartier et au-delà, facilité par la proximité du centre-ville et la taille modeste de la ville. La difficulté apparaît lorsqu'il s'agit **de services ou d'activités en périphérie ou dehors de la commune et non-desservis** par les transports en commun (centre commercial, loisirs, lieu de travail, de formation...).

Le quartier a eu son **espace public en partie requalifié**. En plus des voies de circulation, il comporte 4 parkings, 1 place publique, 3 zones vertes aménagées, et différents cœurs d'îlot. Un projet pluriannuel bailleur/ville de résidentialisation sur 5 ans est en cours de réalisation. Les habitants notent déjà **« des aménagements récents qui valorisent le quartier »** (Place de la Saint-Jean).

UNE OFFRE DE LOGEMENT MOINS ADAPTEE

Les normes de construction des années 70 ont produit **des logements confortables, « bien chauffés, grands et bien disposés »**, mais **non insonorisés et non accessibles** aux personnes à mobilité réduite, voire aux personnes les plus âgées. *« Les bruits passent de haut en bas par le plancher et entre les murs », « il y a des personnes sensibles dans des appartements et parallèlement des personnes bruyantes. Cela crée de l'agressivité »* : les témoignages sont nombreux qui confirment ce problème dû à la conception ancienne des bâtiments. Une partie du patrimoine du bailleur a fait l'objet d'une réhabilitation importante en 2012-2013 portant essentiellement sur l'isolation thermique.

Cette difficulté en plus de l'accueil d'un public souffrant de maladie mentale - voire d'addiction - sur une bonne part des studios au rez-de-chaussée et à une stigmatisation plus

globale du quartier, génère un manque d'attractivité du patrimoine et, ce faisant, un renouvellement plus important des ménages et un problème de **vacance de logement**.

L'ESPACE PUBLIC, REFLET DES TENSIONS SOCIALES

Des témoignages nombreux sur une **fréquentation et une utilisation de l'espace public qui produit des tensions, des clivages** : « *Chaque semaine, on continue de voir des sacs jaunes partout autour des points de collecte* », « *les poubelles débordent* », « *tous les jours ils laissent des encombrants, le quartier n'est pas une poubelle !* ». Ce problème récurrent entraîne inévitablement une dégradation de l'image du quartier puisque les points de collecte sont situés aux endroits les plus visibles, carrefours, etc.

Un espace public (square Bretonnière) fait l'objet d'une appropriation par des groupes restreints qui engendre **un sentiment d'insécurité, d'intranquillité**. Les habitants, les acteurs évoquent un problème de conception (une zone à demi fermée et à l'écart, aménagée avec un kiosque, très apprécié par le groupe, mais en partie dégradé). Sa fréquentation est sujette à consommation d'alcool, musique et parfois véhicules sur la pelouse.

Par ailleurs malgré les efforts de certains habitants, associations, **les initiatives de mieux-vivre ensemble, d'animation de proximité, ne remportent qu'un succès très mitigé**, notamment la fête des voisins.

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Cadre de vie – Le diagnostic partagé

Forces

- Quartier aéré, équilibré plus largement
- Le centre-ville à 10 mn à pied
- Des équipements structurants dans ou à proximité du quartier
- Un espace public en partie requalifié
- Des voies de circulation et une signalisation fonctionnelles
- Des logements grands et lumineux
- Une situation globale de tranquillité,

Faiblesses

- 93 % de logements sociaux
- Peuplement homogène
- Des gênes importantes occasionnées par le public le plus fragile
- Des logements non insonorisés, non accessibles
- Une vacance commerciale de logements
- Des parkings et trottoirs en partie dégradés
- Une prolifération de sacs jaunes, un

peu de faits relevés (Police municipale et Gendarmerie)

dépôt permanent d'encombrants

- Un sentiment d'insécurité, une appropriation du kiosque
- « Cité »

LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cadre de vie – Les enjeux

- **L'amélioration de l'image du quartier à partir des points de collecte des déchets**
 - Favoriser les actions citoyennes
 - Globaliser la communication sur les gestes quotidiens
 - Informer sur les normes, les règles, les arrêtés, les peines encourues
 - Mettre en place une réflexion sur les capacités de collecte et la distribution des sacs jaunes
 - Généraliser les points de collectes avec containers enterrés
- **La mixité sociale et le mieux-vivre ensemble entre locataires**
 - Mettre en place des actions de médiation entre habitants et partenaires institutionnels
 - Favoriser l'usage paisible du logement
 - Améliorer l'isolation phonique interne aux logements
 - Rendre accessibles les logements aux personnes à mobilité réduite
 - Favoriser les solidarités (échange de services, portage de courses...)
- **l'accès aux services**
 - Développer les transports publics notamment vers les zones commerciales
 - Favoriser et coordonner les solidarités (déplacements...)
 - Mettre en place une réflexion collective habitants / institutions sur le devenir de la piscine
- **La convivialité des espaces publics**
 - Favoriser la convivialité par l'aménagement des espaces publics
 - Développer la résidentialisation des bâtiments en tenant compte de l'usage des habitants

- Créer une cohérence des espaces publics et du quartier, notamment côté Bretonnière
- Favoriser les circulations douces
- Favoriser la diversification des fréquentations des lieux
- Lutter contre la prolifération des déjections canines
- **Le stationnement dans la partie Nord-est**
 - Développer une information sur les possibilités de stationnement
 - Inciter à utiliser le parking de la Maison des associations

IV) LES DOMAINES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

A) DINAN COMMUNAUTE

B) LA VILLE DE DINAN

La ville de Dinan s'engage aux côtés de ses partenaires à animer le contrat de ville. Considérant l'importance de cette démarche et sa transversalité, le pilotage sera assuré par M. Le Maire et Mme la conseillère municipale délégué en charge du quartier prioritaire et du logement social, avec le soutien des :

- Adjointe au Maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Adjointe au Maire en charge de l'Action Sociale
- Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et du Logement
- Adjoint au Maire en charge de la voirie, des Bâtiments Communaux et des espaces Verts
- Conseillère Municipale en charge de l'animation extrascolaire et représentant la ville au Comité de Pilotage du Centre Social

Le contrat de ville, les plans d'actions et les bilans seront présentés en Conseil Municipal.

La ville de Dinan s'engage à mobiliser les moyens de droit commun de ses compétences sollicités sur le quartier prioritaire.

Le suivi technique est assuré par le service Education Enfance Jeunesse et Cohésion sociale.

C) L'ETAT

L'Etat s'engage à mobiliser les moyens de droit commun sur le quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux de Dinan.

A travers la signature du Préfet, l'Etat mobilisera les politiques de droit commun des divers ministères (Education Nationale, Travail, Culture, DDCS, Justice...).

Par ailleurs, il s'engage à mobiliser en complément, si nécessaire, les crédits spécifiques de la politique de la ville.

D) LA REGION

La Région mobilisera ses politiques et dispositifs de droit commun énumérés dans le rapport "La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2020 » dont les orientations ont été approuvées par le Conseil régional lors de la session plénière du 10 avril 2015. Pour le pilier cadre de vie-renouvellement urbain, elle mobilisera le contrat de partenariat avec le pays de Dinan présenté à la session plénière des 18/19 juin 2015. La revoyure de ce contrat en 2016/2017 sera l'occasion de faire un premier bilan des actions engagées et de réajuster si besoin les interventions en matière de renouvellement urbain dans le périmètre du quartier de la Fontaine des Eaux du contrat de ville de Dinan Communauté.

En outre, la Région pourra mobiliser les financements européens dont elle a la gestion, notamment le FEDER, via l'Investissement territorial intégré (ITI) du pays de Dinan".

E) LE DEPARTEMENT

F) LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES COTES D'ARMOR

G) DINAN HABITAT

H) LA CAISSE DES DEPOTS¹

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Dinan Communauté.

¹ Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter en annexe 1 : fiches relatives aux actions que la Caisse des Dépôts pourrait mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville de Dinan, pour le pilier : **« Accès à l'emploi et développement économique »**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et

la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

I) L'AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE²

En préambule, l'ARS Bretagne dispose d'éléments de cadrage et d'outils structurants afin de lutter contre les inégalités sociales de santé. Ils se déclinent dans les territoires et sont portés de manière opérationnelle en association avec es partenaires.

Le Projet régional de santé (PRS) qui présente les orientations de santé s'appuie sur 9 principes d'actions :

- Prendre en charge le patient au plus proche de son domicile,
- Structurer une réponse aux urgences adaptée et de proximité,
- Garantir une prise en charge adaptée du patient par une offre graduée d'équipements techniques et d'activité de soins,
- Mieux structurer l'offre sanitaire et médico-sociale pour accompagner le vieillissement de la population,
- Accompagner les personnes en situation de handicap aux différents âges de la vie,
- Mieux prendre en compte la santé mentale et la prise en charge des personnes atteintes de troubles ou de handicap psychique,
- Organiser la prévention et a prise en charge des personnes présentant des conduites addictives,
- Améliorer la gestion des risques sanitaires,

² Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la suite du document en annexe 2.

- Poursuivre l'action de protection de la population face aux impacts de l'environnement sur la santé.

V) LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE

F) TABLEAUX RECAPITULATIFS

(Voir tableaux récapitulatifs pages suivantes)

Contrat de ville Dinan 2015 - 2020

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectifs opérationnels	ACTIONS envisageables	Portage possible
Axe 1. Informer sur les dispositifs, l'offre de service des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'aide à la création d'activité		
Objectif général 1.1 Ouvrir le quartier à l'extérieur		
Contribuer à la découverte des métiers et des entreprises	Visites d'entreprises	
Objectif général 1.2 Développer sur le quartier l'offre d'information existante		
Localiser sur le quartier des actions de formation	Accueil d'ateliers, formations	Pole Emploi, Mission Locale, CLPS, Stérédenn, CCI, CMA
Informé sur les offres d'emploi	Mise en place d'un panneau d'affichage sur équipement public, espace public Tenir à jour les offres d'emploi	Ville, Pôle Emploi
Informé sur dispositifs existants	Mise en place d'un panneau d'affichage sur équipement public, espace publique	Ville, Pôle Emploi
Objectif général 1.3 Renforcer l'accès à l'emploi et mettre en œuvre sur le quartier des actions (forums...) ciblées pour faciliter l'accès à l'emploi et l'employabilité, en partenariat avec les structures d'accompagnement des publics et en préparant les publics en amont et organisant un suivi		
Faciliter l'accès à l'emploi et l'employabilité	Mobiliser les mesures pour l'emploi en faveur des habitants du quartier (contrat unique d'insertion, emplois d'avenir, contrats en alternance, adulte-relais, garantie jeunes, parrainage,....) ³	Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi

³ Voir en Annexe 3 : Tableau de synthèse des mesures mobilisables en faveur des habitants des quartiers prioritaires, listées dans la circulaire du 25 mars 2015.

Accueillir les rencontres autour de l'emploi, ...	Mise en place des prochaines rencontres de l'emploi (entreprises pour demandes spécifiques, chantiers d'insertion...)	Pôle Emploi, Ville
Objectif général 1. 4 Favoriser l'accès aux nouvelles technologies		
Faciliter le passage d'info par Internet	Point d'accès gratuit Internet pour la recherche d'emploi (lieu et réseau)	Ville, CCAS, Conseil citoyen
	Achats d'ordinateurs	Ville
	Accompagnement à la recherche par Internet, formation aux nouvelles technologies	Ville, Conseil Régional
Objectif général 1. 5 Valoriser le quartier		
Accueillir une journée de formation Résovilles sur le quartier	Formation Résovilles	Ville, Dinan Communauté, Résovilles
Attirer de nouveaux commerces, consolider les présents	Remplacement d'activités économiques et commerciales en pieds d'immeubles	Dinan Habitat, Ville, CCI, CMA
	Mise en place d'un distributeur de billets	Banque, commerces
Valoriser YJH pour développer l'information, l'accueil dans le cadre de la politique de la ville	Requalification de l'extérieur de YJH en peinture, signalétique.	Ville
	Installation d'un panneau d'affichage mural fermé	Ville
Axe 2. Lever les freins à l'accès à l'emploi		
Objectif général 2.1 Mettre en œuvre des solutions de mobilité innovantes dans une démarche de développement durable : favoriser l'accès au permis de conduire, accompagnement de la démarche, favoriser l'accès au véhicule et aux modes de déplacement alternatifs, favoriser l'accès à l'entretien de base du véhicule		
Favoriser l'obtention du permis de conduire	Accompagnement renforcé sur le passage code et permis	CLPS, Steredenn
	Aide financière pour les cours de conduite	CD22, Mission Locale
Favoriser l'achat du véhicule	microcrédit	
Entretien du véhicule	microcrédit	
	Accès ateliers mécaniques associatifs	
Transport sans permis	Borne vélo, parc scooters, voitures sans permis	Steredenn, Mission Locale, Dinan communauté
	Diversification de l'offre de service de transport en commun – Lignes de bus intercommunales, amélioration des dessertes	Dinan Communauté, ville de Dinan
Objectif général 2.2 Faciliter l'accès aux modes de garde d'enfants		
Adapter l'offre de garde d'enfants aux contraintes	Communication sur l'accueil « en urgence »	Dinan Communauté

spécifiques		
	Communication sur le contact à prendre au service petite enfance pour un accueil anticipé	Dinan Communauté
Objectif général 2.3 Développer de nouvelles actions en complément de l'offre de service visant le rapprochement offre / demande et l'employabilité		
Présence de proximité, avec une posture d'aller vers, afin d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi	Captation des publics Personne-relais	Ville, La Chamaille, Mission Locale
	Accompagnement à la recherche par Internet	Mission Locale
Développement des actions d'accompagnement spécifique des publics les plus éloignés de l'emploi	Atelier de remobilisation	
	Mise en place de chantier-école	Steredenn, Ville, Dinan Habitat
Objectifs général 2.4 Poursuivre et faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion comme opportunité de valorisation des parcours, en complément de l'offre existante		
Renforcer et déployer la clause sociale d'insertion	Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés de services (ex. : entretien patrimoine bailleur)	CD22, Dinan Habitat,
Axe 3. Accompagner les projets de création d'activité		
Objectif général 3.1 Détecter, amorcer, soutenir des projets de création d'entreprises dans le quartier prioritaire en complément de l'offre existante, pour ses habitants ou personnes extérieures, mais pour lesquelles ce serait une opportunité de s'y installer		
Capter le public, accompagner	Mettre en place une permanence / accueil afin d'informer sur la création d'entreprise	BGE, Caisse des Dépôts, Ville
	Etre vigilant auprès des associations, des relais locaux, afin d'informer plus particulièrement le public féminin	
	Personne-relais	
Soutenir la création	Microcrédits	

Contrat de ville Dinan 2015 - 2020

COHESION SOCIALE

Objectifs opérationnels	ACTIONS envisageables	Portage possible
Axe 1. Accueil et information		
Objectif 1.1 Contribuer à l'accueil des nouveaux arrivants		
Favoriser l'intégration des habitants	Organiser un temps d'accueil convivial des nouveaux habitants (tous les trimestres)	Ville de Dinan, Dinan Habitat, Dinan Communauté
Objectif 1.2 Développer l'information,		
sur les droits et devoirs dans une logique d'accompagnement...	Réaliser un livret d'accueil des nouveaux locataires	Ville de Dinan, Centre Social, Conseil Citoyen
... et sur les acteurs du quartier et les institutions œuvrant sur le quartier	Réaliser un outil de communication "ressources du quartier, ressources de la ville"	Centre Social, Conseil citoyen
Axe 2. Mieux vivre ensemble		
Objectif 2.1 Favoriser une dynamique citoyenne, le civisme, valorisant l'engagement bénévole		
	Organiser des semaines thématiques autour des thématiques « civilité », « civisme »	Ville de Dinan, Centre Social, MdD
Objectif 2.2 Développer des espaces de rencontre sur l'espace public et dans les lieux identifiés et valorisés, notamment l'Espace Yvonne Jean-Haffen		
	Mettre à disposition de l'espace Y Jean Haffen, création d'un point de ressources	Conseil citoyen, Ville de Dinan
	Aménager les espaces publics attractifs (cf Cadre de vie)	Ville de Dinan
Objectif 2.3 Favoriser une dynamique culturelle et sportive sur des lieux existants ou à imaginer, sur une échelle de proximité		

Accompagner et soutenir techniquement les initiatives des habitants (fêtes, animations...)	Mise à disposition moyens humains et techniques	Ville de Dinan, Centre Social, Dinan Communauté
Objectif 2.4 Développer l'entraide intergénérationnelle, l'échange de savoir, notamment en direction des femmes et des familles monoparentales		
Développer un réseau de ressources	Ateliers participatifs	Espace Femme, Centre Social, Steredenn
Axe 2. Tranquillité publique et prévention de la délinquance		
Objectif 2.5 Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage		
Mettre en place une cellule de veille partenariale	Réunion 2/3 fois par an, climat global, thématique spécifique	Ville de Dinan, Dinan Habitat, Saint-Jean-de-Dieu, Etat (ARS), CD22, police municipale, Gendarmerie
Objectif 2.6 Impliquer les jeunes dans la vie du quartier		
Associer les jeunes aux animations du quartier	Accompagnement de projet de jeunes type loisirs, citoyenneté	La Chamaille, la Mission Locale, Bienvenue, Chemin du Savoir, Ville de Dinan
Initier et soutenir la mobilisation les jeunes	Participation aux assises de la jeunesse	La Chamaille, Ville de Dinan
Objectif 2.7 Prévenir les violences faites des femmes		
Organiser des temps d'échanges	Ateliers d'expression	Espace Femme, Centre Social, CD22
Objectif 2.8 Développer l'information sur la prévention des conduites addictives et des violences intra-familiales		
	Diffuser de la documentation INPES	Ville de Dinan, La Chamaille, Etat (ARS), CD22
	Mettre en place des accueils informels	Ville de Dinan, La Chamaille, Etat (ARS), CD22
Axe 3. Prévention des ruptures sociales		
Objectif 3.1 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire		
Programme de Réussite Educative	Maintien du programme de RE <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'estime de soi - Soutien des apprentissages scolaires - Valorisation du rôle éducatif des parents - Travail en réseau 	État (DDCS, DASEN), Ville

Contrat Local d'accompagnement scolaire	Renforcement du rôle éducatif des parents Création d'un lien triangulaire école-parents/enfants-Centre Social	Centre Social, Etat (DDCS, DASEN), Centre Social
Objectif 3.2 Accompagner les parents, au sein des structures et en externe		
Valoriser l'association des parents d'élèves de l'école du quartier, prendre en compte leurs avis	Temps de rencontre, actions co-portées, portes ouvertes de l'école	Centre Social, Etat (DASEN), Ville
Créer des espaces de parole et de médiation	Accès à un lieu identifié et ressources	CAF, Ville
Favoriser les actions inter-écoles	Rencontres sportives	Etat (DASEN), Ville
Rendre accessible des temps pour soi	Accès aux modes de garde d'enfants	Dinan Communauté
Objectif 4.3 Gérer les ruptures sociales en termes de prévention, lors de l'apparition des premiers indices, lors des crises		
	Mettre en place une veille sociale partenariale sous forme de réunions régulières. Promouvoir un protocole d'alerte	Ville de Dinan, Dinan Habitat, La Chamaille, Etat (ARS), CD22

Contrat de ville Dinan 2015 - 2020

CADRE DE VIE

Objectifs opérationnels	ACTIONS envisageables	Portage possible
Axe 1. L'amélioration de l'image du quartier à partir des points de collecte des déchets		
Objectif général 1.1 Favoriser les actions citoyennes		
Favoriser la prise de conscience de l'impact sur le cadre de vie	Porte-à-porte partenarial : ambassadeur du tri, Gardien d'immeuble, adulte-relais, police municipale	Dinan Communauté, Dinan Habitat, Conseil citoyen
Favoriser des actions citoyennes	Mise en œuvre d'une coordination des solidarités de voisinages, portage des encombrants	Centre Social, Conseil Citoyen
Objectif général 1.2 globaliser la communication sur les gestes citoyens		
Mettre en place une communication sur le territoire Dinan Communauté	Définition d'une stratégie partagée Dinan/Dinan communauté/Dinan Habitat	Dinan Communauté
	Diffusion d'articles, campagne d'affichage sur la ville	Dinan communauté
Objectif général 1. 3 Informer sur les normes, les règles, les arrêtés, les peines encourues		
Editer un support conjoint expliquant les règles, rappeler le coût (DH, VdD, RSD)	Mise en place d'un panneau amovible aux abords des points de collecte	Dinan Communauté, Ville de Dinan
	Affichage du support dans les halls	Dinan Communauté, ville de Dinan, Bailleur
Objectif général 1. 5 Mettre en place une réflexion sur les capacités de collecte et la distribution de sacs jaunes		
Résoudre l'accumulation quotidienne des sacs jaunes aux abords des points de collecte	Augmenter la capacité de stockage pour les sacs jaunes (autres containers) égale aux capacités des sacs O.M..	Dinan Communauté

Objectif général 1. 6 Généraliser les points de collecte avec containers enterrés		
Participer à rendre le quartier plus accueillant	Mise en place 4 zones de containers enterrés	Dinan communauté
Enjeu 2. La mixité dans le logement social et le mieux-vivre ensemble entre locataires		
Objectif général 2.1 Mettre en place des actions de médiation entre habitants et partenaires institutionnels		
Associer le service cohésion sociale, la police municipale, le bailleur social	Intervention partenariale coordonnée en médiation deuxième niveau	Dinan Habitat, Ville, Police
	Réunions partenariale régulières afin de faire le point sur les situations complexes	Dinan Habitat, Ville, Police municipale, Gendarmerie, CD22
Objectif général 2.2 Favoriser l'usage paisible du logement		
Favoriser le lien social, les bonnes relations de voisinages	Ouverture d'un poste de personne -relais	Ville de Dinan, Dinan Habitat
	Mise en place et accompagnement d'actions collectives conviviales	Centre Social, Dinan Habitat, Ville de Dinan
Objectif général 2.3 Améliorer l'isolation phonique interne des logements		
Atténuer la résonnance des bruits quotidiens dans les immeubles	Lancement d'une étude sur l'isolation phonique des logements sur Bretonnière	Dinan Habitat
Objectif général 2.4 Rendre accessibles les logements aux personnes à mobilité réduite		
Améliorer les conditions de vie des personnes à mobilité réduite	Création de logements aux normes d'accessibilité	Dinan Habitat
Objectif général 2.5 Favoriser les solidarités (échange de services, portage de courses...)		
Inciter et organiser les initiatives de solidarité	Mise en place d'un service de coordination	Centre Social, Ville
Axe 3. Favoriser l'accès aux services		
Objectif 3.1 Développer les transports publics notamment vers les zones commerciales		
Favoriser la mise en œuvre de lignes de bus	lignes qui passent par le quartier pour rejoindre les zones commerciales de Quévert et Taden	Dinan Communauté, ville de Dinan
Objectif 3.2 Favoriser et coordonner les solidarités (déplacements...)		
Inciter et organiser les initiatives de solidarité	Mise en place d'un service de coordination	Centre Social
Objectif 3.3 Mettre en place une réflexion collective habitants / institutions sur le devenir de la piscine		
Informier et rendre les habitants plus acteurs des	Association du conseil citoyen à la réflexion sur le devenir de la piscine	Dinan Communauté

transformations du quartier		
Axe 4. Développer la convivialité des espaces publics		
Objectif 4.1 Favoriser la convivialité par l'aménagement des espaces publics		
Rendre accessible à tous l'ensemble de l'espace public	Aménagement d'espaces conviviaux et attractifs pour toute la famille	Ville de Dinan
	Mise en place d'obstacles pour empêcher les regroupements de véhicule sur les pelouses, aires de jeu	Ville de Dinan
Objectif 4.2 Développer la résidentialisation des bâtiments en tenant compte de l'usage des habitants		
Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants	Association du conseil citoyen à l'élaboration de l'aménagement	Ville de Dinan
Objectif 4.3 Créer une cohérence des espaces publics et du quartier, notamment côté Bretonnière		
Donner un schéma directeur au-delà des quelques aménagements immédiats	Appel à un cabinet d'urbanisme extérieur	Ville de Dinan, Dinan Habitat
Objectif 4.4 Favoriser les circulations douces		
	Repérage et aménagement officiel des cheminements dits "sauvages"	Ville de Dinan
Objectif 4.6 Lutter contre la prolifération des déjections canines		
	Aménagement de canisettes	Ville de Dinan
	Mise en place de distributeurs de "sacs-à-crottes"	Ville de Dinan
	Incitation à des actions citoyennes ponctuelles	Ville, Centre Social, Conseil Citoyen
Axe 5. Faciliter le stationnement dans la partie nord-est		
Objectif 5.1 Développer une information sur les possibilités de stationnement		
Désengorger le stationnement aux abords de l'entrée du Lycée	Action de sensibilisation auprès des élèves et personnels de l'utilité du parking du Lycée	Ville, Lycée
Objectif 5.2 Inciter à utiliser le parking de la Maison des Associations		
	Mise en place d'un panneau de signalisation en amont du parking	Ville

Contrat de ville Dinan 2015 - 2020

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Objectifs opérationnels	ACTIONS envisageables	Portage possible
Axe 1. Accompagnement et formation des habitants et acteurs locaux membres du conseil citoyen		
Objectif 1.1 Prise de parole et travail en groupe		
	Formations à la prise en parole	Centre Social
Objectif 1.2 Bénévolat et participation		
	Formation à l'engagement, vie associative	Centre Social
Objectif 1.3 Apport technique spécifique		
	Participation d'experts	Différents partenaires, Ville
Axe 3. Moyens de fonctionnement du conseil citoyen		
Objectif 3.1 lieu fixe et adresse		
	Mise à disposition salle de réunion Espace Yvonne Jean-Haffen	Ville
Objectif 3.2 Budget de fonctionnement		
	Budget type Fond de participation des habitants (remboursement de frais projet d'habitants sur factures après passage commission ass. Trésorière et partenaires locaux avec montants plafonnés)	État (DDCS), Ville

Suite à l'appel à projets 2015, voir le **plan d'actions** des porteurs d'actions en annexe. Pour le contrat 2015, les fiche-actions seront annexées au présent contrat suite à l'avis du Comité de pilotage du lundi 1er juin 2015.

ANNEXE 1: FICHES (3) RELATIVES AUX ACTIONS QUE LA CAISSE DES DEPOTS POURRAIT METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE DINAN, NOTAMMENT POUR LE PILIER : « ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ».



Appui en ingénierie

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA CREATION D'ENTREPRISE

Il s'agit d'un appui en expertise et en financement pour l'élaboration d'un diagnostic territorial proposé aux collectivités locales, sur les dispositifs et les partenaires existants dans le domaine de la création d'entreprise. Afin d'élaborer un plan pluriannuel de développement des axes marquants.

Intervention d'un consultant proposé par la Caisse des Dépôts, pour une durée de 3 à 5 jours dont le coût est pris en compte par la Caisse des Dépôts

2. PROMOTION DES QUARTIERS

En cas de problématique de manque d'attractivité économique du territoire, un soutien est apporté aux collectivités locales au travers d'un appui en ingénierie par un expert.

Afin d'aider à la mise en place d'une stratégie de valorisation de l'offre et d'attractivité du (des) quartier(s) et de développer des outils de communication, de commercialisation et d'animation du (des) quartier(s).

Intervention d'un consultant proposé par la Caisse des Dépôts, pour une durée de 3 à 5 jours dont le coût est pris en compte par la Caisse des Dépôts

Personne contact Caisse des Dépôts : Jean-Sébastien PERFUMO 06 87 76 77 52

jean-sebastien.perfumo@caissedesdepots.fr

Micro crédit personnel garanti (MCP)

1. DEFINITION

Le microcrédit personnel garanti est un prêt bancaire, accordé à une personne physique n'ayant pas accès au « crédit bancaire (classique) », par une banque habilitée. Le microcrédit permet de financer un projet (de vie) porté par une personne qui dispose d'une capacité de remboursement.

L'emprunteur est obligatoirement accompagné par un acteur social ou associatif, qui évalue le projet de l'emprunteur et assure la bonne marche de ce projet. La décision d'octroyer le prêt relève de la responsabilité du prêteur.

2. OBJECTIFS

Il vise à faciliter un parcours d'insertion professionnelle ou sociale. L'accompagnement de l'emprunteur par un acteur associatif ou social est obligatoire.

Le microcrédit personnel est un prêt adapté au projet de l'emprunteur et à ses capacités de remboursement. Son octroi est fonction de la situation financière de la personne, ce qui détermine le montant et la durée du prêt. La capacité d'emprunt est calculée sur « la base du reste à vivre » de l'emprunteur.

Le microcrédit personnel ne peut se substituer aux dispositifs d'aides existants. Il peut éventuellement venir en complément des aides sociales existantes.

3. CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF

- L'accompagnement

L'accompagnement de l'emprunteur par un acteur social ou associatif est réalisé en amont et en aval du prêt. Il permet d'aborder le microcrédit personnel dans une démarche globale et intégrée, d'aider l'emprunteur à formaliser son projet, de répondre aux besoins identifiés et de l'accompagner à réaliser son projet social et/ou professionnel. L'accompagnement comprend un volet d'aide à la gestion du budget.

L'emprunteur est accompagné pour la constitution du dossier de demande, ce qui permet de s'assurer que le MCP est la solution la plus adaptée à son budget et à son projet, mais aussi après l'octroi du crédit, afin de réagir rapidement pour trouver une solution en cas de difficulté de remboursement.

- Objets des prêts

Les crédits doivent permettre à la personne de réaliser un projet d'insertion professionnelle ou sociale.

Les objets sont variés et peuvent concerner :

- **Emploi/mobilité** : financer un permis de conduire, acheter ou réparer un véhicule, du matériel informatique nécessaire à une activité

- **Education et formation** : financer une formation, un bilan de compétences...
 - **Logement** : déménagement, petits travaux, équipement ménager, caution, frais d'agence...
 - **Santé** : dépenses non couvertes par la mutuelle (lunettes, frais dentaires...).
 - **Divers** : accident corporel, dégât matériel, obsèques, séparation...
 - **Exclusion** : les prêts pour le rachat de dettes ou de crédits.
- **Montant et durée des prêts**
- Montants compris entre 300 € et 3 000 €
 - Durée maximale de 36 mois

- **Taux**

Il varie selon les banques et les organismes financiers ; il est conseillé de pratiquer un taux modéré.

- **La garantie des prêts**

Le Fonds de Cohésion Sociale (géré par la Caisse des Dépôts) est un fonds de garantie qui assure 50% du risque du crédit. Il prend en charge la moitié des impayés, le reste étant à la charge de la banque.

4. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des dépôts apporte, à la structure accompagnatrice, un forfait maximum de 10k€ la 1^{ère} et 2^{ème} année, puis 50€ par dossier présenté à la banque de la 3^{ème} à la 7^{ème} année, pour financer le surcoût lié à la mise en œuvre du micro crédit.

5. ACTEUR ET PARTENAIRES

La mission peut être portée par une association, un CCAS, un CIAS, une Mission Locale.

Personne contact Caisse des Dépôts : Jean-Sébastien PERFUMO 06 87 76 77 52

jean-sebastien.perfumo@caissedesdepots.fr

Service de base

1. Définition

C'est le service nécessaire pour rendre accessible la totalité de l'offre d'accompagnement et de financement présente sur un territoire aux créateurs d'un quartier politique de la ville.

Les principes de ce service :

- Il résulte d'une action concertée des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises pour réaliser ensemble des actions. Une structure peut être mandatée.
- Il apporte dans les quartiers concernés un service qui n'existait pas.
- Il prévoit un dispositif coordonné de suivi des porteurs de projet accueillis par le service de base.
- Il s'accompagne d'objectifs quantitatifs et qualitatifs précis, qui donnent lieu à un reporting détaillé.

2. Objectifs

Ils sont fonction des acteurs en présence et de leurs modes d'intervention dans le quartier.

Ils peuvent prendre des formes variées :

- L'organisation d'un système de permanences régulières (par un réseau particulier « missionné » par l'ensemble des réseaux, ou à tour de rôle) afin d'accueillir, informer et orienter les porteurs de projets sur le réseau le mieux adapté à sa situation.
- La réalisation d'actions partenariales, d'évènements réguliers pour détecter des porteurs de projets : semaines de la création, séances d'information collective, sensibilisation des prescripteurs.
- D'autres actions dans la mesure où elles respectent les objectifs du Service de base et ses principes fondamentaux.

3. Participation financière de la Caisse des Dépôts

La Caisse des dépôts apporte un forfait maximum de 15 000 € par an, pendant 3 ans pour financer le surcoût lié à la mise en œuvre des actions retenues.

4. Acteur et partenaires

Une mission portée par l'ensemble des réseaux locaux de la création d'entreprises (principalement ADIE, Initiative Bretagne, ADIE, Bretagne Active, BGE).

Personne contact Caisse des Dépôts : Jean-Sébastien PERFUMO 06 87 76 77 52

jean-sebastien.perfumo@caissedesdepots.fr

Le Programme régional santé environnement (PRSE) 2011-2015 élaboré conjointement avec les services de l'État en région et le Conseil Régional concerne la protection de la population face aux impacts de l'environnement sur la santé.

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des lus démunis (PRAPS) mène une action spécifique en direction des publics les plus précaires et donc les plus éloignés des soins et de la prévention.

Tout en s'appuyant sur ces différents programmes, l'ARS Bretagne entend décliner sa contribution aux contrats de Ville en adoptant une approche transversale visant 3 objectifs :

- favoriser la cohérence des parcours des publics des quartiers prioritaires et éviter les ruptures
- agir de façon renforcée dans les quartiers politique de la Ville en adaptant si nécessaire les dispositifs de droit commun
- agir sur les déterminants sociaux de la santé (insertion professionnelle, logement, transports, environnement de vie....) en travaillant en concertation avec les autres acteurs des politiques publiques concernées.

LACONTRIBUTION DE L'ARS EN VUE DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC

ETAT DE L'OFFRE EN MATIERE DE SANTE POUR LA VILLE DE DINAN

Au préalable, il convient de préciser que l'ARS a défini différents niveaux de territoire afin de mieux appréhender les différents types d'offre : les territoires de santé en référence auxquels est organisée l'offre hospitalière notamment, les territoires de 1^{er} recours qui sont les territoires de référence pour l'offre de soins ambulatoire et bientôt un niveau intermédiaire le « territoire de proximité » correspondant au territoire du pays.

L'offre de soins de premier recours (médecine de ville)

L'ARS a établi un zonage des territoires dits de 1^{er} recours au regard de 5 critères à savoir les zones considérées comme prioritaires en raison de la faiblesse de la démographie des professionnels de santé, les zones fragiles, les zones à surveiller, les zones avec peu de difficultés et les zones sans difficultés.

Le territoire de premier recours sur lequel est situé la ville de Dinan est défini comme une zone avec peu de difficultés.

L'offre hospitalière

L'offre hospitalière

L'offre de soins hospitalière est organisée à partir des territoires de santé lesquels comprennent chacun un centre hospitalier de référence et des centres hospitaliers de proximité. Par ailleurs, un accès vers des centres hospitaliers de recours (infra régional, régional ou interrégional) est organisé.

La ville de Dinan accueille les deux structures hospitalières qui composent le pôle de santé de Dinan : le centre hospitalier et la Polyclinique des Pays de Rance. Le centre hospitalier de Dinan est un centre hospitalier de proximité (le centre hospitalier de référence du territoire de santé n°6 étant implanté sur la ville de Saint-Malo). Cette implantation hospitalière permet à la ville de Dinan de disposer d'une offre hospitalière importante en proximité dans la plupart des activités : urgences, maternité de niveau 2A, médecine, obstétrique, soins de suite et de réadaptation, imagerie, addictologie,...La Polyclinique des Pays de Rance assure pour sa part l'ensemble de l'activité de chirurgie du pôle de santé. Des radiologues privés complètent l'offre en imagerie.

Un centre hospitalier spécialisé est implanté sur la commune de Léhon et assure l'ensemble de l'activité de psychiatrie.

Par ailleurs, en tant qu'établissement siège d'un service d'urgence, le CH de Dinan comprend une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) qui basée à l'hôpital est conçue comme un dispositif passerelle devant permettre aux personnes les plus démunies d'accéder aux soins.

Enfin, un service **d'Hospitalisation à domicile (HAD)** basé à Saint-Malo peut également intervenir sur la ville de Dinan.

Les dispositifs ambulatoires

En dehors de l'hôpital, différents **lieux de consultations (dits ambulatoires)** gratuites existent à Dinan à savoir :

- **1 Centre Médico Psychologiques (CMP)** pour les personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques.
- un **Centre de Soins en Addictologie, de Prévention et d'Accompagnement (CSAPA)** pour les personnes en difficulté avec l'alcool, les drogues, le tabac ou rencontrant une addiction aux jeux.
- Pour les jeunes, une consultation spécifique leur est proposée dite **Consultation Jeune Consommateur (CJC)** adossée au CSAPA.

Enfin, différents **programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)** sont proposés à Dinan pour aider les personnes atteintes de maladie chronique à mieux vivre avec leur maladie, comprendre leurs traitements, avoir des conseils pour leur vie quotidienne.

Différentes associations de bénévoles de soutien aux malades existent également sur Dinan.

L'offre médico-sociale

Pour les personnes âgées

La ville de Dinan est également bien pourvue en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou non (foyers-logements) toutefois la proportion de places d'EHPAD sur le territoire 6 est moins importante que celle d'autres territoires. De manière générale, la ville de Dinan dispose d'une large palette d'offre à destination des personnes âgées dépendantes (soins de longue durée, accueil de jour, hébergement temporaire, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)). Cela étant, des tensions pour l'accès aux places de SSIAD sont perceptibles ailleurs sur le territoire 6 (cantons de Dol de Bretagne et de Matignon notamment).

Le territoire 6 est par ailleurs couvert par un dispositif d'intégration en faveur des personnes âgées (MAIA). Ce dispositif vise à permettre de mieux repérer les personnes âgées en situation de fragilité afin qu'elles soient orientées vers un plan personnalisé de soins.

Pour les personnes en situation de handicap

Une offre en faveur des personnes atteintes de handicap est également bien présente sur Dinan.

Elle vise à permettre :

- L'accompagnement d'enfants souffrant de différentes sortes de déficiences ou de handicaps : instituts médico éducatifs (IME), et services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).
- L'accompagnement dans le travail des personnes handicapées adultes : un établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- L'accompagnement des personnes handicapées adultes : un foyer d'hébergement

Une offre territoriale complète ces équipements :

- Un service pour enfants déficients visuels,
- Un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) pour l'accompagnement d'enfants souffrant de troubles du caractère et du comportement

- Des maisons d'accueil spécialisées (Léhon par exemple) et pour des personnes handicapées adultes et des foyers de vie (Evrans et Quévert par exemple).

Il conviendra de compléter cette offre par un dispositif permettant le dépistage et la prise en charge précoce des enfants (un centre d'action médico-psychologique précoce (CAMSP)).

Actuellement, le pays de Dinan ne dispose pas d'un CAMSP en propre. Le CAMSP de Saint-Malo s'est organisé pour répondre aux besoins des enfants du pays de Dinan, mais il travaille également à la structuration d'un projet d'antenne du CAMSP afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population de Dinan.

Pour les personnes ayant des difficultés spécifiques, des problèmes de santé et en grande précarité

Pour les personnes ayant des difficultés spécifiques, des problèmes de santé et en grande précarité (absence de revenus, de logement, de couverture sociale), plusieurs dispositifs existent à Dinan :

- Une **permanence d'accès aux soins de santé (PASS)** est située au sein du Centre Hospitalier en tant qu'établissement siège d'un service d'urgence. Ce dispositif doit permettre aux personnes les plus démunies d'accéder aux droits et aux soins et d'être accompagnées pour préparer leur sortie (en lien avec les structures médico-sociales locales).
- des **Lits Halte Soins Santé (LHSS)** peuvent également accueillir des personnes ayant deux sortes de publics:
 - . soit des personnes sortant de l'hôpital sans hébergement, mais devant « garder la chambre » le temps de leur rétablissement,
 - . soit des personnes à la rue, mais ayant un problème aigu de santé nécessitant d'être « à l'abri » pour suivre ses soins.

Ces lits sont implantés à Saint-Malo.

- **Des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)** complètent l'offre pour les personnes sans hébergement atteintes de pathologies chroniques plus lourdes, en ce qui concerne le territoire de santé n°6 (Saint-Malo/Dinan) ces lits sont implantés sur la ville de Dinan.
- Enfin, un **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD)** assure des permanences (accueil mobile) à Dinan pour les personnes toxicomanes. Il intervient également sur d'autres communes du Pays. Ce dispositif concerne des personnes toxicomanes qui ne sont pas encore

prêtes à entamer une démarche de soins et vise à leur donner des conseils pour limiter les risques de contamination (VIH , hépatites...) ou d'infections. Ce dispositif ne s'adresse toutefois pas aux jeunes consommateurs occasionnels qui relèvent eux de la Consultation Jeunes Consommateurs (citée plus haut adossée au CSAPA).

L'offre existante en matière de prévention :

Elle se décline de 3 manières :

Des structures gratuites d'accueil et d'écoute, de consultations et de dépistage

Sont présents à Dinan :

- 1 Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) (qui relève du Conseil Départemental) proposent des entretiens et consultations en matière de vie affective et sexuelle (contraception, vie de couple, sexualité, IVG, Infections Sexuellement Transmissibles, violences).
- Un Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) est situé au Centre Hospitalier de Saint Malo pour les personnes qui souhaitent faire un dépistage du VIH (SIDA) ou d'autres Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et avoir des informations et conseils.
- Un lieu d'écoute violences (association Steredenn)

Des actions collectives de sensibilisation et d'information autour de la santé

Des actions collectives de sensibilisation et d'information autour de la santé (vie affective et sexuelle, prévention des addictions, santé mentale, nutrition-activité physique) sont réalisées à Dinan (et sur différentes autres communes du Pays) :

- en milieu scolaire
- auprès des étudiants et apprentis
- dans les centres sociaux et structures de quartier
- auprès des personnes en insertion
- auprès du grand public.

Les professionnels au contact de ces publics peuvent être accompagnés par des structures ressources pour mettre en place ces actions de prévention.

A titre d'exemple, différents temps d'échanges ont été proposés en mars 2015 à des groupes de jeunes autour des conduites à risque notamment aux lycéens de la Fontaine des Eaux à

Dinan, mais aussi à d'autres établissements de la ville ou du Pays accueillant des jeunes (Foyer de Jeunes Travailleurs, CFA, EREA).

Des dispositifs ressources en soutien aux professionnels

Différents dispositifs ressources existent pour aider les professionnels :

- L'**Animatrice Territoriale de Santé (ATS)** intervenant sur le Pays de Dinan est à la disposition des professionnels pour des conseils méthodologiques, proposer des outils pédagogiques, rechercher des intervenants.

Elle anime des groupes de travail entre les acteurs locaux concernés pour mettre en place des actions « santé » concertées sur la Ville ou un autre territoire du Pays.

Elle peut contribuer à la mise en place de formations adaptées aux besoins des acteurs locaux en faisant appel à des structures spécialisées.

A titre d'exemple, l'Animatrice Territoriale de santé anime un groupe de travail sur la prévention des conduites addictives (avec et sans produits (addictions aux écrans, réseaux sociaux ...)) qui a établi un programme d'actions pour 2015 (interventions auprès des jeunes, formation pour les professionnels, conférence sur alcool et entourage...) qui se déroulent à Dinan et sur différentes communes du Pays.

Elle diffuse tous les trimestres une lettre d'information électronique à destination de tous les acteurs sur l'actualité et les projets en cours (ou à venir) en matière de prévention et de promotion de la santé.

- Sur les questions de souffrance psychique et de prévention du suicide, un **réseau d'acteurs** (appelé **MISACO**) est animé par la Mutualité Française Bretagne en lien avec l'ATS; des formations au repérage de la crise suicidaire sont notamment organisées à destination des professionnels de sociaux et de santé.
- **Différents opérateurs spécialisés locaux** (CSAPA, Centres de Planification) ou **régionaux** (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA), Pôle de Coordination pour la prévention du SIDA et la Santé Sexuelle (PCPPS), Association Liberté Couleurs) interviennent auprès du public ou forment les professionnels.
- Enfin, concernant l'accès aux droits liés à la santé (CMU, CMUc...), **des réunions d'information** ont été mises en place avec la CPAM des Côtes d'Armor pour permettre aux professionnels d'être à jour sur les différents dispositifs existants.

ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

D'un point de vue démographique, le territoire n°6 est caractérisé par une population relativement plus âgée que la moyenne régionale :

- La part de la population âgée de 75 ans et plus est supérieure à la moyenne régionale (elle représentait en 2008 11,4 % de la population totale du territoire (contre 9,6% pour la région⁴).
- Par ailleurs, la projection de la population en 2025 met en évidence une augmentation de la part représentée par les 75 ans et plus sur le territoire (14 % pour le territoire n°6, 11,5% pour la région).

Sur le plan socio-économique, le canton de Dinan affiche des taux de bénéficiaires des minima sociaux supérieurs à la moyenne régionale et à la moyenne nationale.

Sur le plan épidémiologique, le territoire n°6 présente une légère surmortalité par rapport à la moyenne régionale. Le taux de mortalité prématurée évitable liée à des comportements à risque est également supérieur à la moyenne régionale.

Les taux de décès les plus élevés concernent :

- les cancers des voies aéro-digestives supérieures,
- les cancers du sein,
- les cancers du colon-rectum
- les décès répertoriés dans la catégorie psychose alcoolique et alcoolisme
- les suicides.

Il convient toutefois de porter attention aux pathologies pour lesquelles le territoire n'affiche pas des taux supérieurs aux moyennes régionales, mais qui représentent un nombre de décès important en valeur absolue (maladies de l'appareil circulatoire, maladies vasculaires cérébrales, maladies de l'appareil respiratoire).

LES ACTIONS POUVANT ETRE DEVELOPPEES SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE DE DINAN

Pour contribuer concrètement à la mise en œuvre des contrats de ville, l'ARS mobilisera tous les leviers opérationnels relevant de sa compétence.

En matière d'accès aux soins de premier recours

L'action de l'ARS en matière d'offre de soins ambulatoire vise à stabiliser et à renforcer l'attractivité de l'exercice libéral pour les médecins généralistes que pour les autres professionnels de santé paramédicaux en promouvant de nouvelles formes d'organisation du travail. Cette nouvelle organisation du travail passe par la mise en place de modes d'exercices collectifs, pluridisciplinaires et coordonnés tels que les Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les pôles de santé. L'ARS s'engagera au travers du contrat de ville à accompagner tout projet des professionnels de santé libéraux favorisant un exercice collectif et coordonné (pôles et MSP) afin de stabiliser l'offre de médecine libérale à destination de ces territoires.

En matière d'accès à l'offre de soins hospitalière et ambulatoire notamment en addictologie et en santé mentale

L'ARS veillera à ce qu'une information régulière et actualisée soit diffusée sur les quartiers prioritaires, à destination des habitants et des différents acteurs, sur les services existants à Dinan dans le domaine des soins ambulatoires (prestations proposées, adresse, horaires d'ouverture...).

A ce titre, les outils ou supports d'information développés dans le cadre du Programme Territorial de Santé (PTS) sur le T6, présentant de façon visuelle les différents services existants et leur rôle respectif dans une logique de parcours des personnes, seront bien sûr diffusés notamment sur les quartiers.

Dans le même ordre d'idée, une action d'information sera relayée sur l'ouverture récente de la consultation jeunes consommateurs (ouverte en 2014) et du CAARUD dont le service fonctionne sur la ville depuis 2013. Une information sera également effectuée en 2015 sur l'offre de programmes en éducation thérapeutique du patient par la publication d'un annuaire.

En matière de prévention et de promotion de la santé

L'ARS s'assurera d'une offre de prévention suffisante sur les territoires prioritaires et tiendra compte des manques constatés lors de son appel à projets annuel.

Elle veillera également, en partenariat avec ses partenaires co-financeurs, à ce que les actions de prévention et de promotion de la santé menées sur Dinan s'adressent bien aux habitants et acteurs des quartiers prioritaires.

L'Animatrice Territoriale de Santé pourra être ainsi amenée à mobiliser les structures concernées à ce titre notamment dans le cadre du programme prévention des addictions évoqué plus haut.

Une action de formation des professionnels sanitaires et médico-sociaux est également envisagée en 2015 sur la thématique vie affective et sexuelle pour les professionnels du Pays, dont bien sûr ceux intervenant sur la ville de Dinan (sexualité, contraception, IST, dépistage...).

L'ARS s'assurera qu'une information de qualité soit diffusée aux habitants des quartiers, sur l'ensemble des dispositifs existants en matière de santé sur la Ville (ex centre de planification familiale, CSAPA) y compris si ceux-ci ne sont pas implantés sur le quartier. Il s'agira dans ce cas de veiller à l'accessibilité de ces services par les transports en commun.

La couverture des quartiers prioritaires par un contrat local de santé

Afin de s'assurer de la bonne coordination des politiques publiques et des acteurs de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'ARS veillera sur la durée des prochains contrats de ville à ce que chaque quartier prioritaire soit couvert par un contrat local de santé. Au sein de ce contrat qui sera élaboré à l'échelle du pays de Dinan, le volet santé du contrat de ville sera valorisé en tant que tel et fera l'objet d'un suivi spécifique.

La contribution du conseil citoyen

En termes de démocratie sanitaire, l'ARS sera attentive à ce qu'au sein du conseil citoyen, les problématiques d'accès aux soins et à la prévention soient bien identifiées et que les propositions formulées par les habitants ou les autres acteurs soient prises en compte.

Les supports d'information et de sensibilisation créés avec ou par des habitants seront particulièrement encouragés.

La conférence de territoire et le Programme territorial de santé

Chaque territoire de santé est doté d'une instance de la démocratie sanitaire, la conférence de territoire qui est le lieu privilégié de la concertation dans les territoires de santé. Composée de représentants des établissements de santé, des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux, des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, des professionnels de santé libéraux, des collectivités territoriales et des usagers, la conférence du territoire de santé n°6 a co-écrit avec l'ARS un programme territorial de santé (PTS). Ce PTS, signé en 2013, décrit la manière dont sera déclinée territorialement la politique régionale de santé et est également l'expression de projets portés par le territoire et adapté à sa spécificité. Régulièrement, des groupes de travail émanant de la conférence de territoire se réunissent afin de décliner

opérationnellement les actions définies dans le PTS. Ces groupes sont dès lors un espace complémentaire où peuvent être travaillées des actions inscrites au contrat de ville.

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES MOBILISABLES EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES, LISTÉES DANS LA CIRCULAIRE DU 25 MARS 2015 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CHAMP DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.

Mesures à mobiliser ou actions à mettre en œuvre Droit commun	Objectifs nationaux	Membres du SPE et partenaires concernés
<p>- Désignation par les missions locales d'un correspondant «contrat de ville », chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville, en particulier pour améliorer l'orientation de ceux des jeunes des quartiers défavorisés qui ne viennent pas spontanément auprès d'elles.</p> <p>- Mobilisation de l'offre d'accompagnement des missions locales doit également être mobilisée au profit des jeunes des quartiers prioritaires.</p>		Missions locales
<p>- Pôle emploi déploiera 230 conseillers dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes dans les agences situées dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	230 conseillers l'accompagnement intensif jeunes	Pôle emploi
<p>- Mise en place en 2015 par Pôle emploi dans toutes ses agences de 4 000 conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises.</p>	4 000 conseillers entreprises	Pôle emploi
<p>- Garantie Jeunes Une attention particulière devra être portée à l'orientation des jeunes des quartiers prioritaires vers le dispositif.</p> <p>Les services de l'Etat chargés de la politique de la ville seront associés aux commissions d'attribution et de suivi et les acteurs locaux de proximité devront être mobilisés pour le repérage des bénéficiaires potentiels.</p> <p>Les services de l'Etat chargés de la politique de la ville doivent négocier avec les collectivités territoriales, la mise à disposition de moyens nécessaires aux missions locales pour l'accueil et le suivi des bénéficiaires : locaux, matériels...</p>	21 % de jeunes QPV	Missions locales
<p>- Parrainage . Intensifier le recours à ce dispositif . Mise en place d'une plateforme nationale du parrainage. Plateforme dématérialisée pour recenser les jeunes souhaitant avoir un référent au sein du monde du travail et toutes les personnes qui souhaitent devenir parrains. . Mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques du territoire afin qu'ils parrainent davantage de jeunes des QPV. . Développer le recours au parrainage dans la fonction publique</p>	deux fois plus de jeunes, et prioritairement QPV, d'ici à 2017 (60 000 jeunes en 2017)	Missions locales ou autre structure

- EPIDE	50 % de jeunes QPV	EPIDE
- Ecoles de la deuxième chance	15 000 jeunes en 2015 dont 40 % de jeunes QPV	Ecoles de la deuxième chance
- Contrats STARTER (CIE secteur marchand) pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, spécialement ceux des QPV. Aide de 45 %.	13 000 jeunes en 2015	Prescripteurs (ML PE CE)
- Dispositif Formation 2ème chance confié à l'AFPA. Prestation d'accompagnement global intégrant hébergement, formation, appui social, et animation citoyenne à l'intention de jeunes en grandes difficultés.	2 000 jeunes en difficulté en 2015 (à compter de l'été 2015)	AFPA
- La prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner un employeur et son nouveau salarié du recrutement jusqu'à la fin de la période d'essai sera centrée sur les territoires comportant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Prestation centrée sur les demandeurs d'emploi de très longue durée ou sortant de dispositifs d'insertion (IAE et CAE). Elle pourra être réalisée par les structures d'IAE.	Déploiement au 2 nd semestre 2015 pour 8 000 D E	Prescription par le SPE
- Dispositif « réussite apprentissage » qui prévoit un accompagnement renforcé de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion en amont de la signature du contrat et pendant les premières semaines d'apprentissage. Les contrats de ville pourront fixer un objectif chiffré de résidents des QPV qui accèdent à ces contrats. A minima, des indicateurs de suivi des entrées en apprentissage seront mis en place permettant de tracer une dynamique de progression et de suivre le dispositif « réussite apprentissage ».	10 000 jeunes en difficulté d'insertion Dont 40% des bénéficiaires QPV	SPE et CFA
- La mesure « zéro coût apprentissage » pour le recrutement d'un jeune des quartiers prioritaires permettra d'exonérer de charges les employeurs qui recrutent de jeunes décrocheurs âgés de moins de 18 ans pendant la 1ère année du contrat.	Mesure expérimentée sur 3 territoires en 2015	Membre du SPE / CFA
- Mise en œuvre de démarches de repérage et d'accompagnement adaptées aux problématiques des jeunes résidents des QPV dans le cadre de l'accord de partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales (actions menées en complémentarité par les deux opérateurs formalisées dans le projet local de coopération).		Pôle emploi et les missions locales
- Augmenter les entrants en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation - Mettre en place des actions visant à augmenter l'offre d'apprentissage en faveur des jeunes résidents des QPV - Mobilisation du réseau des développeurs de l'apprentissage pour sensibiliser les entreprises sur les	Des « carrefours des métiers » pourront notamment être	Membre du SPE / CFA / OPCA

difficultés d'accès au contrat d'apprentissage des jeunes des quartiers.	organisés annuellement dans chaque QPV.	
- Mobilisation du contrat de professionnalisation notamment dans les formes adaptées aux demandeurs d'emploi de longue durée : contrat de professionnalisation « nouvelle carrière » et contrat de professionnalisation « nouvelle chance ».		Membre du SPE / CFA / OPCA
- Possibilité de s'appuyer sur le plan de développement des GEIQ qui sera mis en œuvre dans le cadre du plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée ».		
- Les contrats uniques d'insertion (CUI) L'effort doit être porté sur les contrats du secteur marchand	13 % de QPV en CIE (7,4 % en Bretagne) 13 % de QPV en CAE (6,4 % en Bretagne)	Prescripteurs (ML PE CE)
- Les emplois d'avenir Les nouveaux recrutements dans le secteur marchand doivent être orientés très prioritairement vers les jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires.	30 % de QPV en emplois d'avenir (18,4 % en Bretagne). Un effort important est attendu.	Prescripteurs (ML CE) Pôle emploi
- Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	20 % de QPV	missions locales
- Les « clubs Jeunes » . Pôle emploi a mis en place dans plusieurs territoires des clubs Jeunes ZUS qui offrent un accompagnement renforcé par un animateur dédié à 100 % de son temps à un groupe de 15 à 20 jeunes demandeurs d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. L'accompagnement consiste en une alternance d'entretiens individuels et de séances collectives.	Si besoin localement, soutenir le développement de clubs Jeunes dans le cadre des contrats de ville.	Pôle emploi
- L'insertion par l'activité économique. Les habitants des QPV les plus éloignés du travail constituent un des publics cible pour les structures de l'IAE. Une attention particulière sera portée au ciblage de ces publics dans le cadre des dialogues de gestion avec les SIAE.		SIAE
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires : . NACRE : . Les groupements de créateurs qui reposent sur une articulation entre un acteur de l'accompagnement socioprofessionnel (missions locales, PLIE...), un réseau d'accompagnement à la création d'activité et un établissement de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'obtention du diplôme universitaire de créateur d'activité (DUCA). Ils proposent un accompagnement aux jeunes non qualifiés. . La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires conclue entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui a comme objectifs : - que l'ensemble des quartiers prioritaires soit couvert	NACRE : 20 000 nouveaux porteurs de projet dont 11 % de QPV en 2015 La CDC réserve sur la période une enveloppe de fonds propres de 300	

<p>par un dispositif de détection et d'émergence des porteurs de projets (tels que les CitésLab) à l'horizon 2020 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'appui aux réseaux d'accompagnement à la création d'activité et leur déploiement dans les quartiers prioritaires soit renforcé et coordonné ; - que des actions d'accompagnement à la croissance des très petites entreprises soient mises en place. <p>La convention vise également à développer l'offre immobilière à vocation économique.</p>	<p>M€ dont 250 M€ d'investissements en fonds propres ciblés dans des projets immobiliers à 13 vocation économique et 50 M€ dédiés à l'accompagnement du développement économique des quartiers.</p>	
<p>- L'action « diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » du Programme des investissements d'avenir.</p> <p>L'objectif de cette action dotée de 250 M€ est de contribuer à la diversification fonctionnelle et à l'attractivité des quartiers prioritaires notamment par la restructuration ou la création de centres commerciaux ou la construction de locaux d'activités.</p>		
<p>- ZFU – territoires entrepreneurs.</p> <p>Dans les 100 ZFU - territoires entrepreneurs, les entreprises s'y créant ou s'y implantant bénéficient pendant une période de 8 ans suivant le début de l'activité, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices</p>		
<p>- Un soutien spécifique à l'activité commerciale de proximité. Dans l'ensemble des 1 500 QPV et sauf délibération contraire de la collectivité territoriale, les commerces de proximité (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel ou total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant 5 ans et d'une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant une période de 8 ans avec une dégressivité à partir de la cinquième année.</p>		
<p>L'économie sociale et solidaire (ESS)</p>		

ANNEXE 4 : PLAN D' ACTIONS PRESENTE AU COMITE DE PILOTAGE DU LUNDI 1ER JUIN 2015